

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 13 septembre 2016**

**Bureau d'arrondissement
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public
- Aucune demande

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public
- Aucune demande

10.04 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 septembre 2016

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701007

Période de questions du public

10.06 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

10.08 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701042

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juillet 2016

10.09 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701043

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2016

10.10 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701045

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 août 2016

10.11 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701050

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 8 août 2016

10.12 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701051

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 30 août 2016

10.13 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1162701049

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 août 2016

10.14 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1162701052

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2016 (Budget/PTI)

10.15 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1162701053

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2016

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1160619008

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 18 600 \$

20.02 Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1161455011

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec ENvironnement JEUnesse dans le cadre de l'édition 2016 du Salon des artisans récupérateurs et accorder une contribution de 5 000 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255016

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal dans le cadre de l'édition 2016 du Marché Casse-Noisette et accorder une contribution de 6 000 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1152701042

Modifier la résolution CA15 240361 afin de supprimer la contribution accordée à Logis Phare

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347030

Autoriser une affectation de surplus, approuver les modifications à la convention avec la Société de développement commercial du Quartier latin et accorder une contribution de 20 000 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1164105003

Approuver la convention, se terminant le 23 juin 2017, avec l'Association Les Chemins du Soleil inc. pour le programme d'activités de sports et de loisirs et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 13 350 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1167426001

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec le Club de soccer Les Boucaniers dans le cadre du programme club sportif et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 052 \$

20.08 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1166486005

Accorder un contrat de services professionnels de 92 705 \$, approuver la convention avec Atelier Christian Thiffault S.E.N.C.R.L. pour l'élaboration d'un programme d'aménagement pour le secteur d'entrée de ville du pont Jacques-Cartier, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 96 919,13 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-16-017 - 3 soumissionnaires)

District(s) : Sainte-Marie

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1162701041

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2016

30.02 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1160858007

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2016

30.03 Reddition de comptes

CE Direction des services administratifs et du greffe - 1164870004

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

District(s) : Peter-McGill

30.04 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1164870003

Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 juin 2016

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1166890027

Autoriser une dépense de 22 500 \$ représentant la portion assumée par l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation d'une murale en hommage à Simonne Monet-Chartrand

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199009

Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199010

Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins d'usages de la catégorie M.9, de l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.03 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1163332005

Adopter un règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Sherbrooke et Mansfield (8093) afin d'abroger les articles 4 et 6 - Adoption

District(s) : Peter-McGill

40.04 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166347002

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) - 2^e projet de règlement

40.05 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1162931006

Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » au rez-de-chaussée du 755, rue Berri, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.06 Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1165914003

Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance pour la mise en place d'une zone de stationnement interdit en tout temps excepté véhicules de la Ville d'une longueur approximative de 35 mètres, sur la rue Gosford, côté ouest, entre Saint-Louis et du Champ de Mars, une zone de stationnement interdit en tout temps excepté véhicules de la Ville d'une longueur approximative de 6 mètres face au 280-290 Notre-Dame Est, ainsi que l'implantation d'un arrêt interdit en tout temps à l'intersection Gosford côté ouest, au sud de Notre-Dame

District(s) : Saint-Jacques

40.07 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1160679018

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 6^e partie, B)

40.08 Urbanisme - Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1165289005

Autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 860 à 862, rue Roulier

District(s) : Saint-Jacques

40.09 Urbanisme - Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1165289006

Autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 2341 à 2345, rue Logan

District(s) : Sainte-Marie

40.10 Urbanisme - Autre sujet

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1165289008

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 900, rue Sainte-Catherine Est, de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement

District(s) : Saint-Jacques

40.11 Urbanisme - Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1165289007

Autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 1864 à 1870, rue Plessis

District(s) : Saint-Jacques

40.12 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction d'arrondissement* - 1162840006

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2017

40.13 Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1165353004

Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 12 espaces de stationnement tarifés sur le côté Est de la rue Saint-Urbain, entre l'avenue du Président-Kennedy et la rue Evans

40.14 Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1165353005

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), tous les espaces de stationnement tarifés situés sur le côté Est de l'avenue Papineau, entre la rue Sherbrooke et la rue Ontario, avec maintien des espaces de stationnement

40.15 Urbanisme - Autre sujet

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1165289009

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1125, rue du Square-Amherst, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

District(s) : Saint-Jacques

40.16 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199012

Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de parc, sur les lots 1 341 035, 1 341 036, 1 341 039 et 3 550 498, situés au coin nord-est des rues Sainte-Catherine Ouest et Mackay

District(s) : Peter-McGill

40.17 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199013

Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de parc, sur une partie du lot 1 182 642, située au sud de la rue Notre-Dame Est entre l'avenue Papineau et le pont Jacques-Cartier

District(s) : Sainte-Marie

40.18 Ordonnance - Domaine public

CA Direction d'arrondissement - 1166370004

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 7^e partie C)

40.19 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1165937004

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 7^e partie, A) et édicter les ordonnances

40.20 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167303001

Exiger, en vertu de l'article 28 du règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), une garantie bancaire de 188 440 \$ requise pour la démolition de l'édifice situé au 1030 - 1040, rue De Bleury

District(s) : Saint-Jacques

40.21 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166347006

Refuser, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), la délivrance du certificat d'autorisation d'une enseigne commerciale pour l'immeuble situé au 1446, rue Crescent

District(s) :

Peter-McGill

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1162701048

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2016 afin de devancer la date au 6 octobre et de modifier l'endroit du conseil d'arrondissement du mois d'octobre

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance



Dossier # : 1162701007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-01-05 15:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

CONTENU**CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-05

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1162701042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juillet 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juillet 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 09:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701042**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juillet 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juillet 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1162701043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2016

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 09:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701043**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1162701045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 août 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 août 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-26 13:35

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701045**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 août 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 août 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-26

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 8 août 2016

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 8 août 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-30 14:22

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701050**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 8 août 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 8 août 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-29

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701051

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 30 août 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 30 août 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-01 15:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701051**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 30 août 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 30 août 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-01

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701049

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 août 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 août 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-01 15:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701049**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 août 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 août 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-01

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701052

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2016 (Budget/PTI)

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2016 (Budget/PTI).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-02 14:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701052**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2016 (Budget/PTI)

CONTENU**CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2016 (Budget/PTI)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-02

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701053

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2016

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-02 14:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701053**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-02

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1160619008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 19 100 \$

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 300 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul;
- 4 000 \$ au Conseil québécois LGBT;
- 400 \$ au Forum des citoyens aînés de Montréal;
- 500 \$ Équipe Montréal 94;
- 2 000 \$ à Chez Émilie;
- 300 \$ au Jardin communautaire Faubourg Saint-Laurent;
- 1 000 \$ à Les Escales Improbables de Montréal;
- 600 \$ à l'Association citoyenne du parc des Royaux;
- 1 000 \$ à Logis Phare;
- 1 000 \$ à Coop Les Valoristes;
- 500 \$ à la Coopérative de travail Touski;
- 200 \$ à la Société écocitoyenne de Montréal;
- 700 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie;
- 300 \$ au Jardin communautaire Sainte-Catherine;
- 300 \$ au Jardin communautaire des Habitations Jeanne-Mance;
- 300 \$ au Jardin communautaire Saint-André;
- 600 \$ à l'Association des Locataires et Loisirs 1100;
- 400 \$ au Service à la famille chinoise du Grand Montréal Inc.;
- 400 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;
- 800 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 1 500 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater;
- 1 500 \$ au Dispensaire diététique de Montréal
- 500 \$ à la Fondation Y des femmes de Montréal.

D'imputer cette dépense totale de 19 100 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160619008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 19 100 \$

CONTENU

CONTEXTE

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE): 5 200 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
300 \$	Société Saint-Vincent-de-Paul 1930, rue Champlain Montréal (QC) H2L 2S8 Téléphone : 514-526-5937 Projet: Fonctionnement de l'organisme / Réf. : DG-DM-AR24-16-1465
4 000 \$	Mme Marie-Pier Boisvert Conseil québécois LGBT C.P. 182, succursale C Montréal (QC) H2L 4K1 Téléphone : 514-759-6844 Projet: 13e édition du Gala Arc-en-Ciel qui aura lieu le 14 octobre 2016
400 \$	Monsieur Antoine Tawil et madame Marie-Denise Duqueronette Forum des citoyens aînés de Montréal 6830, avenue du parc (bureau 363) Montréal (QC) H3N 1W7 Téléphone : 514-270-8464 Projet: 5e Édition de l'événement Mille et une Beautés du Gris qui aura lieu le 1er octobre 2016

500 \$	<p>Monsieur Victor Jr Roberge Équipe Montréal 94 2627, rue Bercy Montréal (QC) H2K 2V9 Téléphone: 514-546-5823 Projet: 24ième Soirée de Gala qui aura lieu le 24 septembre 2016</p>
---------------	---

DISTRICT DE SAINTE-MARIE: 6 600 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
2 000 \$	<p>Madame Isabelle Noyon Chez Émilie 2106, rue Fullum Montréal (QC) H2K 3N7 Téléphone : 514-526-9652 Projet: Activité familiale à l'intention d'une soixantaine de personnes démunies à St-Émilie de l'Énergie</p>
300 \$	<p>M. Jamshadul Chowdhury Jardin communautaire Faubourg Saint-Laurent 166, boulevard de Maisonneuve Est (app. 3) Montréal (QC) H2X 1J7 Téléphone: Projet: Entretien et embellissement du jardin communautaire</p>
1 000 \$	<p>Madame Sylvie Teste Les Escapes Improbables de Montréal 246-2025, rue Parthenais Montréal (QC) H2K 3T2 Téléphone : 514-313-6667 Projet: 13e édition de l'organisme qui aura lieu dans le cadre du festival, du 11 au 18 septembre 2016</p>
600 \$	<p>Madame Camille St-Denis Association citoyenne du parc des Royaux 2332, rue des Érables Montréal (QC) H2K 3V3 Téléphone : 514-525-4640 Projet: Fonctionnement de l'organisme - Année 2017</p>
1 000 \$	<p>Monsieur Daniel Harpin Logis Phare 1-2288, rue Prince-George Montréal (QC) H2K 1S9 Téléphone : 514-523-3135 Projet: Fête soulignant le 10e anniversaire de l'organisme</p>
1 000 \$	<p>Madame Maria Vazquez Tagliero Coop Les Valoristes 1378, rue Ontario Est Montréal (QC) H2L 1S1</p>

500 \$	Téléphone : 514-836-0640 Projet: Permettre à l'organisme d'assurer leur rôle de promoteur de la participation de bénévoles
	Monsieur Antoine Trussart Coopérative de travail Touski 2361, rue Ontario Est Montréal (QC) H2K 1W2 Téléphone : 514-524-3113 Projet: Mise sur pied d'un nouveau projet en collaboration avec Inter-Loge, Atelier Habitation Montréal et MAP
200 \$	Madame Roxane L'Écuyer Société écocitoyenne de Montréal 2187, rue Larivière Montréal (QC) H2K 1P5 Téléphone : 514-523-9220 Projet: Campagne de relance des comités d'action citoyenne

DISTRICT DE SAINT-JACQUES: 3 800 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
700 \$	Monsieur Lucien Landry Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie 1700, rue Amherst Montréal (QC) H2L 3L5 Téléphone : 514-524-6626 Projet: 50e soirée anniversaire de l'organisme / Réf. : <u>DG-DM-AR24-16-1143</u>
300 \$	Monsieur Marc Tessier Jardin communautaire Sainte-Catherine 1626, rue Amherst Montréal (QC) H2L 3L5 Téléphone : 514-234-1710 Projet: Entretien et embellissement du jardin communautaire
300 \$	Madame Chantal Liard Jardin communautaire des Habitations Jeanne-Mance 3621, rue Jeanne-Mance Montréal (QC) H2X 2K4 Téléphone : 514-844-6157 Projet: Achat d'équipements de jardinage et aménagement des aires communes du jardin communautaire
300 \$	Madame Anik Landry Jardin communautaire Saint-André 1789A, rue St-André

6 00 \$	<p>Montréal (QC) H2L 3T9 Téléphone : 514-890-1967 Projet: Achat d'équipements de jardinage et organisation de la traditionnelle fête des récoltes</p>
	<p>Monsieur Richard Fitzgerald Association des Locataires et Loisirs 1100 1101-1100, rue Sherbrooke Est Montréal (QC) H2L 4S3 Téléphone : 514-739-7975 Projet: Fonctionnement de l'organisme</p>
400 \$	<p>Madame Pauline Wong Service à la famille chinoise du grand Montréal inc. 987, rue Côté (4^e étage) Montréal (QC) H2Z 1L1 Téléphone : 514-861-5244 Projet: Festivités entourant le 40e anniversaire de la fondation qui auront lieu le 29 octobre 2016</p>
400 \$	<p>Monsieur Yvon Deschamps Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud 2093, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C9 Téléphone : 514-522-2246 Projet: Cocktail-bénéfice qui aura lieu le 13 octobre 2016</p>
800 \$	<p>Monsieur Yvon Deschamps Association sportive et communautaire du Centre-Sud 2093, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C9 Téléphone : 514-522-2246 Projet: Joute de hockey bénéfice qui aura lieu le 13 octobre 2016</p>

DISTRICT DE PETER-MCGILL: 3 500 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 500 \$	<p>Madame Lynn Verge Bibliothèque et centre d'informatique Atwater 1200, avenue Atwater Montréal (QC) H3Z 1X4 Téléphone : 514-935-7344 Projet: Offre de services pour les résidents de Ville-Marie</p>
1 500 \$	<p>Madame Jackie Demers Dispensaire diététique de Montréal 2182, avenue Lincoln Montréal (QC) H3H 1J3 Téléphone : 514-937-5375 Projet: Fonctionnement de l'organisme</p>

500 \$	Madame Sophie Fortin Fondation Y des femmes de Montréal 1355, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (QC) H3G 1T3 Téléphone : 514-866-9941 Projet: Soirée-bénéfice de l'organisme qui aura lieu le 27 septembre 2016
---------------	--

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici la répartition totale du montant de 19 100 \$

Budget du maire	Sainte-Marie	Saint-Jacques	Peter Mc-Gill
5 200 \$	6 600 \$ (incluant un virement de crédit de 6 600 \$)	3 800 \$ (incluant un virement de crédit de 3 800 \$)	3 500 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette OUMET
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-22

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1161455011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec ENVironnement JEUnesse dans le cadre de l'édition 2016 du Salon des artisans récupérateurs et accorder une contribution de 5 000 \$

D'approuver la convention avec les ENVironnement JEUnesse dans le cadre de l'édition 2016 du Salon des récupérateurs;

D'accorder à cette fin une contribution maximale de 5 000 \$;

D'affecter un montant de 5 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-24 14:44

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161455011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec ENvironnement JEUnesse dans le cadre de l'édition 2016 du Salon des artisans récupérateurs et accorder une contribution de 5 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, à les outiller au moyen de projets éducatifs et à les inciter à agir dans leur milieu. ENJEU est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole aux jeunes engagés afin qu'ils fassent connaître leurs préoccupations, leurs positions et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels. Du 2 au 4 décembre 2016, la Maison du développement durable présente le Salon des artisans récupérateurs, l'incontournable marché de Noël écoresponsable organisé par ENvironnement JEUnesse. Réunissant une quarantaine d'écodesigns québécois variés, les visiteurs auront l'embarras du choix pour effectuer des achats de Noël éco-responsables. Les collections présentées misent sur la réutilisation, le recyclage et la revalorisation. Vêtements, bijoux, accessoires de mode, objets utilitaires et décoratifs, meubles et autres seront proposés par leurs créateurs. Battant tous les records d'achalandage des années précédentes, plus de 5 000 visiteurs avaient franchi les portes de la Maison du développement durable les 4, 5 et 6 décembre 2015. Le Salon des artisans récupérateurs est un des événements les plus courus de la Maison du développement durable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Pour la troisième édition du Salon des artisans récupérateurs organisée par ENJEU, le grand public sera invité à prendre part à l'événement. Les objectifs de l'événement sont multiples :

- 5 000 visiteurs au Salon des artisans récupérateurs ;
- 125 000 personnes rejointes par la couverture médiatique ;
- 1 000 000 de personnes rejointes sur les réseaux sociaux ;
- 40 exposants québécois mis en valeur.

Au-delà de ces objectifs chiffrés, les efforts de communication visent à :

- Ancrer l'événement comme un incontournable de la période des fêtes ;
- Accroître la portée et la visibilité de l'événement, notamment sur le plan médiatique ;
- Augmenter le nombre de Québécois sensibilisés à l'importance d'offrir des cadeaux écoresponsables ;
- Augmenter la notoriété d'ENVironnement JEUnesse, de ses partenaires et de ses commanditaires.

Le Salon des artisans récupérateurs se tiendra du 2 au 4 décembre 2016 à la Maison du développement durable à Montréal.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie appuie cet événement à titre de partenaire dans sa réalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affecter un montant de 5 000 \$ provenant d'une affectation de surplus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Augmenter le nombre de Québécois sensibilisés à l'importance d'offrir des cadeaux écoresponsables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention fait mention de la visibilité que l'organisme devra donner à l'arrondissement dans le cadre des projets faisant l'objet d'un soutien financier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement du soutien financier se fera selon les modalités de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain H CÔTÉ
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-23

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1166255016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal dans le cadre de l'édition 2016 du Marché Casse-Noisette et accorder une contribution de 6 000 \$

D'approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal dans le cadre de l'édition 2016 du Marché Casse-Noisette;

D'accorder à cette fin une contribution maximale de 6 000 \$;

D'affecter un montant de 6 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-23 14:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166255016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal dans le cadre de l'édition 2016 du Marché Casse-Noisette et accorder une contribution de 6 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Marché Casse-Noisette a été inauguré par Les Grands Ballets Canadiens de Montréal en 2010. Ayant lieu au Palais des Congrès de Montréal, le marché accueille plus de 90 exposants offrant aux visiteurs une variété de produits à l'occasion des fêtes de fin d'année. Les exposants reversent 10 % de leurs ventes au Fonds Casse-Noisette, permettant aux enfants d'écoles défavorisées du Grand Montréal de participer à des activités culturelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA15 240570 - 10 novembre 2015 - Approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal dans le cadre de l'édition 2015 du Marché Casse-Noisette et accorder une contribution de 6 000 \$;
- CA14 240565 - 14 octobre 2014 - Approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal dans le cadre de l'édition 2014 du Marché Casse-Noisette et accorder une contribution de 7500\$;
- CA13 240473 - 11 septembre 2013 - Accorder une contribution de 7 5000 \$ aux Grands Ballets Canadiens de Montréal;
- CA12 240615 - 6 novembre 2012 - Accorder une contribution de 10 000 \$ aux Grands Ballets Canadiens de Montréal pour la réalisation du Marché Casse-Noisette.

DESCRIPTION

Les Grands Ballets présenteront cette année la 7^e édition du Marché Casse-Noisette du 24 novembre au 4 décembre 2016. Il s'agit d'un événement philanthropique prenant la forme d'un Marché de Noël qui permet d'amasser de l'argent pour le " Fonds Casse-Noisette ". L'événement, qui avait accueilli 68 000 visiteurs l'an passé, permet chaque année à près de 2 800 enfants de milieux défavorisés de participer à différents ateliers de nature culturelle et d'assister à une représentation spéciale du ballet Casse-Noisette. L'an dernier, le marché a permis de verser 98 000 \$ à la Fondation.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie appuie cet événement à titre de partenaire dans sa réalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affecter un montant de 6 000 \$ provenant du budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention fait mention de la visibilité que l'organisme devra donner à l'arrondissement dans le cadre des projets faisant l'objet d'un soutien financier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement du soutien financier se fera selon les modalités de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MORIN

Le : 2016-08-05

Commissaire au développement économique

Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1152701042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA15 240361 afin de supprimer la contribution accordée à CACTUS Montréal (GIAP)

D'annuler la contribution de 500\$ accordée au Groupe d'intervention Alternative par les Pairs (GIAP);

De modifier la dépense totale à 22 710 \$ au lieu de 23 210 \$ conformément aux interventions financières inscrite au dossier décisionnel addenda.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-07 14:53

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements



Dossier # : 1152701042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA15 240361 afin de supprimer la contribution accordée à Logis Phare

D'annuler la contribution de 1 000 \$ accordée à Logis Phare étant donné que l'événement n'a pas eu lieu;

De modifier la dépense totale de 22 710 \$ à 21 710 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-26 13:36

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152701042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA15 240361 afin de supprimer la contribution accordée à CACTUS Montréal (GIAP)

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION ANTÉRIEURE:

- Résolution CA15 240361 datée du 8 juillet 2015

CONTEXTE:

Le 18 septembre, madame Marie-Noëlle Lespérance, responsable de la Direction administrative et des ressources humaines de C.A.C.T.U.S. Montréal a communiqué avec madame Valérie Plante, conseillère de la Ville du district de Sainte-Marie, pour l'informer qu'elle avait reçu un montant de 500\$ en trop de la part de l'arrondissement de Ville-Marie. Elle voulait qu'on vérifie pour quelle raison il avait émis.

Après vérifications, il a été constaté que l'émission en double de cette contribution est reliée au nom de l'organisme car dans les faits C.A.C.T.U.S. Montréal est fiduciaire du Groupe d'Intervention Alternative par les Pairs parce que ce dernier n'est pas en mesure d'avoir une structure administrative en tant qu'organisme à but non lucratif et qu'il intervient auprès des jeunes en situation de précarité qui fréquentent les quartiers centraux de Montréal. Sa mission consiste à prévenir la transmission du VIH, de l'hépatite C et des autres infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), tout en réduisant les impacts négatifs de la consommation de drogues et du mode de vie de la rue.

DÉTAIL DES PAIEMENTS ÉMIS AU GROUPE D'INTERVENTION ALTERNATIVE PAR LES PAIRS:

- L'organisme a sollicité au printemps dernier le soutien de l'Arrondissement de Ville-Marie pour l'organisation de l'édition 2015 du Festival d'Expression de la Rue. L'organisme a reçu une contribution de 500 \$ pour cet événement. (Référence: CA15 240294). Sur la résolution, le nom de l'organisme était inscrit comme suit: " C.A.C.T.U.S. Montréal (fiduciaire du Groupe d'Intervention Alternative par les Pairs)".
- Quelques semaines plus tard, il a reçu un autre chèque de 500 \$ pour le même événement, le 8 juillet 2015 (Référence: CA15 240361). Sur la résolutions, le

nom de l'organisme était inscrit comme suit: " Le Groupe d'Intervention Alternative par les Pairs (GIAP)".

Vu ce qui précède, pour rectifier la situation, il a été demandé au GIAP de retourner le montant de 500 \$ étant donné qu'il l'avait déjà reçu en juin 2015. Chose fut faite le 30 septembre 2015 (Voir une copie du chèque no 004200 en pièce jointe)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette OUMET
Chargée de secrétariat

IDENTIFICATION

Dossier # :1152701042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA15 240361 afin de supprimer la contribution accordée à Logis Phare

CONTENU

CONTEXTE



Contenu

DÉCISIONS ANTÉRIEURES:

- Résolution CA15 240361 datée du 8 juillet 2015
- Résolution CA15 240515 datée du 13 octobre 2015

CONTEXTE:

Le présent addenda vise à informer le conseil d'arrondissement que la contribution de 1 000 \$ accordée à l'organisme Logis Phare en 2015 pour le 10^e anniversaire de l'organisme a été retournée à l'arrondissement parce que l'événement a été annulé. Nous avons accusé réception d'un chèque en guise de remboursement. Le montant total des contributions accordées à divers organismes sera donc modifié à la baisse de 22 710 \$ à 21 710 \$.

Comme la tenue d'une fête pour souligner l'événement a été reportée en septembre 2016, une nouvelle demande de contribution sera soumise à cette fin par le biais d'un nouveau sommaire décisionnel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette OUMET
Chargée de secrétariat

IDENTIFICATION

Dossier # :1152701042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA15 240361 afin d'annuler la contribution accordée à CACTUS Montréal (GIAP)

CONTENU

CONTEXTE

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE):	
Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 000 \$	Les Productions Feux sacrés inc. Madame Nadine Saint-Louis 2287, avenue Belgrave (Arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce) Montréal (Québec) H4A 2L9 Téléphone : 514 933-4507
110 \$	Institut du nouveau Monde Madame Julie Caron-Malenfant 5605, avenue de Gaspé, bureau 404 (Plateau Mont-Royal) Montréal (Québec) H2T 2A4 Téléphone : 514 934-5999, poste 238
500 \$	C.A.C.T.U.S. MONTRÉAL, fiduciaire du Groupe d'intervention alternative par les pairs / Festival d'Expression de la Rue 2014 Madame Geneviève Boyer-Legault 1300, rue Sauguinet Montréal (QC) H2X 3E7 Téléphone: 514-847-0068, poste 300 Mandat DG-DM-DSS-15-1571 / 201510214

200 \$	PROCURE - Marche du courage Monsieur Robin Burns 1320, boulevard Graham Montréal (Québec) H3P 3C8 Téléphone : 514 341-3000
---------------	--

DISTRICT DE SAINTE-MARIE:

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
500 \$	Chevaliers de Colomb du conseil Plateau Mont-Royal no. 5118 Monsieur Clément 2500, rue Sainte-Catherine Est Montréal (QC) H2K 2 K2 Téléphone : 450 670-0369
500 \$	TCF (télévision communautaire de Montréal) Madame Christiane Gauthier, directrice générale 1850, rue Bercy, bureau 115A Montréal (Québec) H2W 2L8 Téléphone : 514 524-3015
1 000 \$	Logis Phare Monsieur Daniel Harpin 2288, Prince-Georges, bureau 1 Montréal (Québec) H2K 1S9 Téléphone : 514 523-3135
400 \$	Jardin communautaire Sainte-Marie Madame Anaïs Saugy 1908, rue Poupart Montréal (Québec) H2K 3H2 Téléphone : 514 587-7741
1 500 \$	Conscience urbaine Madame Fanie St-Michel 11-425 rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1J9 Téléphone : 514 559-6411
1 500 \$	Fondation MAP / Tournoi de golf 2014 au profit des jeunes mères monoparentales avec des enfants de 0 à 5 ans Madame Margaret Bain 1503, rue La Fontaine Montréal (QC) H2L 1T7 Téléphone: 514-282-1882
500 \$	Équipe Montréal Monsieur Patrick Blouin (représenté par Steve Foster) 2626, rue Bercy

2 500 \$	Montréal (Québec) H2K 2V9 Téléphone : 514 715-6941
	Centre récréatif Poupart Monsieur Georges Leclerc 1552, rue Dufresne Montréal (Québec) H2K 3J5 Téléphone : 514 872-2153 Mandat DG-DM-AR24-15-1737
1 000 \$	ATSA Madame Salomé Viguié 4430, rue Drolet Montréal (Québec) H2W 2L8 Téléphone : 514 844-9830
4 900 \$	Centre Jean-Claude Malépart Monsieur Adrien Michaud 2633, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2K 1W8 Téléphone : 514 521-6884

DISTRICT DE SAINT-JACQUES:

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 000 \$	Table de concertation du faubourg Saint-Laurent Madame Christine Caron 1700, rue Amherst Montréal (Québec) H2L 3L5 Téléphone : 514 288-0404
500 \$	La cinémathèque québécoise Madame Lyne Beauvilliers 335, boulevard De Maisonneuve Est Montréal (Québec) H2X 1K1 Téléphone : 514 705-7707
400 \$	Jardin communautaire Faubourg Saint-Laurent Jamshadul Chowdhury 1229, rue de Bullion Montréal (Québec) H2X 2Z3 Téléphone : 514 985-6078
500 \$	Coopérative d'Habitation La Porte du Bourg Monsieur Alexandre Godbout 845, rue Amherst Montréal (Québec) H2L 5E8 Téléphone : 514 527-7353
800 \$	Association des résidents et non résidents du quadrilatère du Parc Vert Madame Wanda Luz 36-1070, rue Berri

2 000 \$	Montréal (Québec) H2L 4X2 Téléphone : 514 999-8399
	Association Les Chemins du Soleil / 13e édition du Magasin-Partage de la rentrée scolaire du quartier Centre-Sud Monsieur David Fournier 1155, rue Alexandre-de-Sève Montréal (QC) H2L 2T7 Téléphone: 514 528-9991

DISTRICT DE PETER-MCGILL:

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
400 \$	Jardin communautaire Versailles de Montréal Monsieur Jerry Bull 1376, avenue Overdale Montréal (Québec) H3G 1V3 Téléphone : 514 868-5169
1 500 \$	Inter-action du quartier Peter-McGill Monsieur Stéphane Febbrari 1857 boul. De Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3H 1J9 Téléphone : 514 934-2280

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-03

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1156347030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial du Quartier latin et augmenter de 15 000 \$ la contribution accordée pour son projet de Préposés à l'accueil pour l'année 2015

D'approuver les modifications à la convention avec la Société de développement commercial du Quartier latin concernant les clauses monétaires ;

D'accorder, à cette fin une contribution supplémentaire de 15 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-08-24 13:19

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements



Dossier # : 1156347030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver les modifications à la convention avec la Société de développement commercial du Quartier latin et accorder une contribution de 20 000 \$

D'approuver les modifications à la convention avec la Société de développement commercial du Quartier latin concernant les clauses monétaires;

D'accorder, à cette fin, une contribution supplémentaire de 20 000 \$;

D'affecter un montant de 20 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-06 16:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1156347030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial du Quartier latin et augmenter de 15 000 \$ la contribution accordée pour son projet de Préposés à l'accueil pour l'année 2015

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'approbation de la convention établissant une entente sur 3 ans pour leur projet de préposés à l'accueil, une contribution totale de 127 500 \$ a été accordée à la Société de développement commercial Quartier latin (SDQL). Un premier montant de 34 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement a déjà été versé à l'organisme pour l'année 2015.

Depuis l'aménagement de la Place Émilie-Gamelin en mai par le Partenariat du Quartier des spectacles, la SDQL a noté une augmentation significative des interventions des préposés à l'accueil auprès de la population itinérante sur son territoire. En début juillet, le nombre de seringues recueillies et d'appels au 911 par l'équipe de préposés à l'accueil ont plus que doublé par rapport à l'an passé. Pour faire face à cette réalité, l'organisme a augmenté les nombres d'heures des préposés.

Le conseil d'arrondissement doit amender la résolution CA15 240158 pour augmenter exceptionnellement le montant de la contribution de 15 000 \$ accordé à la SDC Quartier latin pour son projet des préposés à l'accueil pour l'année 2015, et autoriser une affectation de surplus d'un montant de 15 000 \$.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire adjointe au développement économique

IDENTIFICATION**Dossier # :1156347030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver les modifications à la convention avec la Société de développement commercial du Quartier latin et accorder une contribution de 20 000 \$

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'approbation de la convention établissant une entente sur 3 ans pour leur projet de préposés à l'accueil, une contribution totale de 127 500 \$ a été accordée à la Société de développement commercial Quartier latin (SDQL).

Un montant supplémentaire de 15 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement avait aussi été versé à l'organisme pour l'année 2015.

Depuis l'exécution des travaux de réaménagement du square Viger enen début de saison, la SDQL a noté une augmentation significative des interventions des préposés à l'accueil auprès de la population itinérante sur son territoire. Pour faire face a cette réalité, l'organisme a augmenté les nombres d'heures des préposés.

Le conseil d'arrondissement doit amender la résolution CA15 240158 pour augmenter le montant de la contribution de 20 000 \$ accordé à la SDC Quartier latin pour son projet des préposés à l'accueil pour l'année 2016, et autoriser une affectation de surplus d'un montant de 20 000 \$.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ

Commissaire adjointe au développement économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1156347030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 127 500 \$, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial du Quartier latin pour son projet de Préposés à l'accueil pour les années 2015 à 2017 et accorder une contribution annuelle de 42 500 \$ pour un montant total de 127 500 \$

CONTENU

CONTEXTE

Les Sociétés de développement commercial jouent un rôle crucial dans le développement commercial et économique de leur secteur. La Société de développement du Quartier latin (SDQL) s'implique de façon importante dans sa communauté notamment, en matière de propreté, de création de milieu de vie agréable et de commercialisation pour ses membres. Depuis l'année 2010, la SDQL engage des préposés à l'accueil sur son territoire. Ce service vise à renforcer le sentiment que le Quartier latin est un endroit accueillant et sécuritaire. Il offre de surcroît, un service complémentaire au Service de police (SPVM) en travaillant principalement sur la prévention et la diminution des incivilités. La formule des préposés à l'accueil convient parfaitement aux problématiques propres au Quartier latin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA09 240216** - 07-04-2009 (1091071006) : Société de développement du Quartier latin - préposés à l'accueil - appui financier (30 000 \$);
- CA10 240133** - 12-04-2010 (1100519006) : Société de développement commercial du Quartier latin - Plan d'action 2010, incluant les préposés à l'accueil - appui financier (90 000 \$);
- CA11 240125** - 13-04-2011 (1114499001) : Société de développement du Quartier latin - Préposés à l'accueil - affectation de surplus et appui financier (30 000 \$);
- CA12 240037** - 07-02-2012 (1120519003) Société de développement commercial du Quartier latin - Plans d'action 2012-2013, incluant les préposés à l'accueil et propreté - appui financier (460 000 \$)
- CA14 240143** - 08-04-2014 (1140519004) : Société de développement du Quartier latin - Préposés à l'accueil - affectation de surplus et appui financier (40 000 \$);

DESCRIPTION

Le projet consiste à affecter deux préposés à l'accueil présents sur le territoire de la SDC Quartier latin durant la saison estivale, de 2015 à 2017 inclusivement. Les préposés à l'accueil seront dédiés à la prévention des problèmes d'incivilité présents dans le quartier.

Les préposés accordent une attention particulière à l'accueil et à l'information des citoyens au niveau des institutions culturelles du quartier. Ceux-ci disposent de brochures d'information aux fins de distribution, ils préviennent les incivilités des clientèles marginales sur le domaine public et privé. Ils signalent les actes de vandalisme ou de violence au 911. De plus, ils font office de personnes-ressources et organismes en cas de besoins ou d'urgences.

JUSTIFICATION

L'accueil et la prévention permettent d'augmenter la sécurité des commerçants, des clients et en même temps, minimisent l'impact de certains comportements inappropriés de clientèles marginalisées qui fréquentent le centre-ville durant la période estivale. Les préposés permettent également d'orienter les diverses clientèles de touristes vers les commerces ou les nombreuses institutions culturelles du quartier. Ce service appuie les promoteurs d'événements dans le secteur en contribuant à la sécurisation des espaces publics. Ce service est très apprécié par les commerçants du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir les interventions de la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Peut contribuer à l'augmentation de l'achalandage des commerces, à l'amélioration du sentiment de sécurité pour les commerçants, les résidents et les citoyens en transit ou en visite. Prévention d'incivilités, amélioration des liens avec le SPVM et amélioration de la fluidité de la circulation dans les espaces piétonniers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication commun pourra être établi entre la SDC et la Division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du projet durant la semaine du 4 mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-02

Sylvain VILLENEUVE
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1164105003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 23 juin 2017, avec l'Association Les Chemins du Soleil inc. pour le programme d'activités de sports et de loisirs et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 13 350 \$

D'approuver la convention avec l'Association Les Chemins du Soleil inc. pour le programme d'activités de sports et de loisirs;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 13 350 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-30 10:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1164105003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 23 juin 2017, avec l'Association Les Chemins du Soleil inc. pour le programme d'activités de sports et de loisirs et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 13 350 \$

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'une augmentation significative des fréquentations des jeunes de 6-12 ans durant l'année scolaire, l'Association Les Chemins du Soleil a demandé à l'arrondissement de lui octroyer une aide financière spécifique pour cette clientèle. Cette aide financière a été demandée, dans le but d'engager un nouvel animateur pour une période de 40 semaines, et ainsi offrir un meilleur encadrement lors des périodes d'activité.
 Le présent dossier recommande l'approbation d'une convention de partenariat, pour une période se déroulant du 5 septembre 2016 au 23 juin 2017, et accorder une contribution de 13 350 \$ pour le programme d'activités de sports et de loisirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1145887003 / CE14 400 (9 décembre 2014) : Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec l'Association Les Chemins du Soleil inc. pour les programmes Camp de jour et Génération jeunesse et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 78 570 \$, pour un montant total de 235 710 \$

DESCRIPTION

Les activités qui seront offertes durant la prochaine année scolaire sont de type sportives, culturelles, et sociales. Les mercredis seront réservés pour de l'aide aux devoirs. À l'occasion, les jeunes feront des sorties à l'extérieur. Les activités se dérouleront du lundi au vendredi de 15 h à 17 h et durant les journées pédagogiques. Tous les jours, les animateurs iront chercher les jeunes à l'école Garneau pour une question de sécurité et les ramèneront au besoin à 17 h.
 Par la signature de cette convention, l'arrondissement octroi une contribution financière à l'organisme dans le programme :

Programme d'activités de sports et de loisirs permettant d'offrir une programmation d'activités de sports et de loisirs de qualité, diversifiée, accessible et sécuritaire.

JUSTIFICATION

Par sa contribution financière, l'arrondissement veut assurer à ses citoyens un accès à des services répondant à ses besoins. En fonction de ce programme, l'organisme devra s'assurer d'offrir des activités aux jeunes de 6 à 12 ans du secteur.

Étant reconnu comme un acteur significatif pour les jeunes du secteur, l'organisme rejoint une vingtaine de jeunes de 6 à 12 ans quotidiennement.

Selon les documents transmis par l'organisme, nous avons pu remarquer une augmentation des fréquentations tout au long de l'année. Durant l'année 2015-2016, 26 jeunes référés par la direction de l'école Garneau se sont inscrits aux différentes activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.

Activités de sports et de loisirs 13 350 \$

Total 13 350 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement et l'accessibilité aux activités ont un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie des jeunes de 6 à 12 ans inscrits aux activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de l'Association Les Chemins du Soleil se retrouvent sur son site Internet et sur sa page Facebook. L'organisme travaille également en concertation, avec plusieurs intervenants de l'arrondissement. La plupart des activités de l'organisme figurent également dans les outils de promotion et sur le site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des rencontres ont lieu régulièrement entre le personnel de l'organisme (coordonnatrice, directeur général) et l'agent de développement du secteur.

Une évaluation formelle, en fonction des attentes spécifiées à l'organisme lors de la signature de la convention, aura lieu à la fin de chacune des années.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention est conforme aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Annie HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda GOULET
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m



Dossier # : 1167426001

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec le Club de soccer Les Boucaniers dans le cadre du programme club sportif et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 052 \$

D'approuver la convention, d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2016, avec le Club de soccer Les Boucaniers pour le programme club sportif;
D'accorder à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 052 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-30 10:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167426001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec le Club de soccer Les Boucaniers dans le cadre du programme club sportif et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 052 \$

CONTENU

CONTEXTE

En 2004, le Club de soccer Les Boucaniers signe une première entente de partenariat avec l'arrondissement de Ville-Marie, pour le volet club sportif, pour maintenir ses activités de façon autonome.

Aujourd'hui, le club compte plus de 800 membres âgés de 4 à 17 ans. Il est affilié à la Fédération de soccer du Québec et est le seul, sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, à être reconnu par l'Association régionale de soccer Concordia. À l'hiver 2015, le club a offert 315 heures d'activités intérieures et a envoyé une équipe aux Jeux de Montréal. À l'automne, le club a offert 165 heures d'activités intérieures. Puis, durant l'été 2015, le club a offert 854 heures d'activités extérieures aux 484 joueurs récréatifs et aux 287 joueurs compétitifs inscrits, dont 29 % proviennent de l'arrondissement de Ville-Marie. Les activités du club se déroulaient sur les terrains de soccer Pierre-Dupuy, Toussaint-Louverture, Jos-Monferrand et Forbes. La programmation hivernale se tient de janvier à avril, la programmation estivale, de mai à la mi-octobre et la programmation automnale, de la fin octobre à décembre.

Pour 2016, l'organisme souhaite poursuivre son partenariat avec l'arrondissement de Ville-Marie et ainsi obtenir le même soutien financier qu'en 2015 (6 052 \$).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240018 - 10 février 2015 - Approbation de la convention de partenariat avec le Club de soccer Les Boucaniers, d'une durée de un an se terminant le 31 décembre 2015, pour le programme club sportif et octroi d'une contribution financière de 6 052 \$;

CA14 240233 - 7 mai 2014 - Approbation de la convention de partenariat avec le Club de soccer Les Boucaniers, d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2014, pour le programme club sportif et octroi d'une contribution financière de 6 052 \$.

DESCRIPTION

La contribution de 6 052 \$ pour le programme club sportif servira à défrayer une partie des coûts pour l'achat d'équipement, pour l'arbitrage et pour le salaire d'un directeur technique qui assure l'encadrement des entraîneurs pour offrir aux jeunes joueurs une expérience

positive. De plus, cela permettra de minimiser les frais d'inscription des joueurs au club. L'organisme pourra aussi couvrir les dépenses encourues durant l'été 2016 pour le programme d'entraînement technique de soccer, gratuit et sans inscription, réservé aux jeunes âgés de 6 à 12 ans résidants dans les Habitations Jeanne-Mance qui rejoint hebdomadairement une quinzaine de jeunes. La contribution financière de l'arrondissement représente environ 5 % des recettes de l'organisme.

JUSTIFICATION

La Division des sports, des loisirs et du développement social contribue à la promotion de la santé et des saines habitudes de vie, entre autres, en encourageant la pratique du sport auprès de la clientèle jeunesse de l'arrondissement, dont plusieurs sont issus de familles à faible revenu. Le Club de soccer Les Boucaniers a le souci d'offrir des activités de soccer de qualité et abordables et voit ses membres augmenter d'année en année. Pour la saison estivale, ce nombre est passé de 703 en 2014 à 771 en 2015; une hausse de 68 joueurs. De plus, l'organisme poursuit ses efforts pour rejoindre davantage de jeunes résidants de Ville-Marie, quoique la proportion de jeunes provenant de l'arrondissement Ville-Marie est demeurée semblable en 2015 (29 %).

L'arrondissement souhaite soutenir Les Boucaniers, car il répond en tout point aux objectifs du programme club sportif. Le bilan du plan d'action 2015 et les visites observatoires de l'agent de développement répondant démontrent que l'organisme maintient ses efforts pour atteindre ses objectifs, notamment de s'impliquer davantage dans la vie communautaire de l'arrondissement, de favoriser l'accessibilité financière de ses activités et d'augmenter le nombre de participants résidents de Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités du Club de soccer Les Boucaniers s'inscrivent dans l'objectif du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise à réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'Île de Montréal d'ici 2025.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision positive permettra de renforcer la participation du milieu à la prise en charge des activités de sports et de loisirs auprès des jeunes de 4 à 17 ans dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'absence de contribution diminuerait la qualité de l'offre de service et entraînerait une hausse des frais d'inscription, ce qui aurait un impact sur l'accessibilité aux activités sportives chez les jeunes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités du Club de soccer Les Boucaniers figurent dans l'ensemble des outils promotionnels de l'arrondissement de Ville-Marie. De plus, l'organisme prépare et distribue des feuillets d'information qui présentent sa programmation et ses inscriptions pour chacune des deux sessions d'activités. De plus, l'organisme doit apposer la signature visuelle de l'arrondissement sur ses outils promotionnels.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Annie HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude HÉROUX
Agente de développement sports

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-08-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

**Dossier # : 1166486005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 92 705 \$, approuver la convention avec Atelier Christian Thiffault S.E.N.C.R.L. pour l'élaboration d'un programme d'aménagement pour le secteur d'entrée de ville du pont Jacques-Cartier, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 96 919,13 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-16- 017 – 3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 96 919,13 \$ pour l'élaboration d'un programme d'aménagement pour le secteur d'entrée de ville du pont Jacques-Cartier, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation VMI-16-017 – 3 soumissionnaires);

D'approuver la convention de services professionnels avec Atelier Christian Thiffault S.E.N.C.R.L. jusqu'au 30 juin 2017;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Atelier Christian Thiffault S.E.N.C.R.L., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total approximatif de 92 705 \$, taxes incluses, conformément aux documents de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-07 14:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166486005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 92 705 \$, approuver la convention avec Atelier Christian Thiffault S.E.N.C.R.L. pour l'élaboration d'un programme d'aménagement pour le secteur d'entrée de ville du pont Jacques-Cartier, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 96 919,13 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-16-017 – 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'élaboration d'un programme d'aménagement pour le secteur d'entrée de ville du pont Jacques-Cartier constitue un pas vers l'avant dans la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier Ste-Marie. Le territoire d'intervention est délimité par les rues Papineau à l'ouest, Ontario au nord, Parthenais à l'est et les berges du fleuve St-Laurent au sud.

Le pont Jacques-Cartier est une construction emblématique de Montréal. Érigé à la fin des années vingt, l'ouvrage monumental fait partie intégrante du paysage montréalais et constitue une des principales portes d'entrée du centre-ville. Dans cette optique, le développement des terrains ainsi que les aménagements réalisés aux voies et aux abords du pont doivent tenir compte de la valeur symbolique de cette structure et favoriser sa mise en valeur, notamment en accentuant son rôle de porte d'entrée.

En 2015, le pont Jacques-Cartier compte 30.5 millions de passages. Cet achalandage a des répercussions directes sur les quartiers adjacents aux accès du pont, causant notamment des embouteillages et des problèmes de sécurité sur l'ensemble de la voirie locale.

Par ailleurs, le pont crée une rupture entre l'Ouest et l'Est de l'arrondissement. Le manque de convivialité et de sécurité des passages sous le pont et des intersections dans l'axe des avenues Papineau et De Lorimier, principaux accès, accentue cette coupure. La sécurisation des artères névralgiques et la réalisation d'aménagement améliorant les transitions sous le pont sont des éléments prioritaires pour la réhabilitation de ce secteur. L'ancrage du pont dans tout le secteur d'entrée de ville n'a jamais fait l'objet d'un projet urbain significatif. Cependant, la tête de pont a fait l'objet d'un important projet d'aménagement en 2005 par l'architecte Luc Laporte. Il y a là une opportunité de créer une véritable entrée de ville

arrimant différentes échelles de planification, soit métropolitaine, urbaine et locale.

La Ville souhaite élaborer un programme d'aménagement, dans le respect et en complément du projet de l'architecte Luc Laporte, répondant aux objectifs du Plan local de déplacement de Ville-Marie (2016) ainsi qu'aux orientations de la Stratégie centre-ville (2016). Dans cette optique, la Ville de Montréal entamera, en partenariat avec la PJCCI, une démarche à deux volets dans le cadre du projet de requalification des abords du pont Jacques-Cartier. Le premier volet comprend l'élaboration d'un programme d'aménagement, faisant l'objet du présent mandat. Le deuxième volet comprend la production d'une étude de faisabilité ainsi que des plans préliminaires faisant l'objet d'un mandat distinct.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Atelier Christian Thiffault S.E.N.C.R.L. en vue d'élaborer un programme d'aménagement pour le secteur d'entrée de ville du pont Jacques-Cartier, conformément au devis de services professionnels et addendas joints au présent sommaire.

La Ville de Montréal vise à entamer dès le mois d'octobre 2016 des études de faisabilité ainsi que la production de plans d'ingénierie préliminaires parallèlement au présent mandat. Ce volet d'ingénierie fera parti d'un mandat distinct. Cependant, le mandataire devra assurer un accompagnement par sa participation aux rencontres statutaires du comité de suivi (mandat d'ingénierie). Bien qu'il s'agisse de deux (2) mandats distincts, les mandataires retenus auront une obligation de collaboration.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 24 août 2016. Après 8 jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 1 septembre 2016 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été supervisé par le Bureau de projets du centre-ville. Dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation, cinq (5) firmes (Atelier Civiliti Inc., Atelier Christian Thiffault S.E.N.C.R.L., Provencher Roy Urbanisme Inc., NIP Paysage, Fahey & Associés Inc.) ont été invitées à déposer une offre de services. Les propositions des firmes à inviter proviennent des services concernés de l'arrondissement de Ville-Marie et des services corporatifs.

Trois (3) des cinq (5) firmes invitées ont soumis une offre de service. La firme NIP Paysage s'est retirée du processus en évoquant le court délais alloué. La firme Fahey & Associés n'a pas présenté d'offre de services.

Deux (2) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Le premier addenda vise le retrait du devis de toute référence au rapport d'étape n°2 concernant les consultations publiques ainsi qu'à l'identification des acteurs locaux et stratégies de consultations. Le second addenda vise le retrait de toutes les mentions relatives aux cautionnements de soumission et d'exécution.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Cinq (5) firmes ont été invitées à produire une offre de services. Des cinq (5) firmes, trois (3) offres de services ont été reçues puis analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de la

proposition technique sans les honoraires - enveloppe no 1). Une seule des trois firmes, soit Atelier Christian Thiffault a obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence (10%) incluant taxes	Total
Atelier Christian Thiffault S.E.N.C.R.L.	91,50 %	16,79	84 277, 50 \$	8 427, 75 \$	92 705 \$
Atelier Urban Soland & Atelier Civiliti Inc.	68,33 %	N/A	-	-	-
Provencher Roy Urbanisme Inc.	61,67 %	N/A	-	-	-
Moyenne des prix reçus					92 705 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note finale – adjudicataire)					N/A \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					N/A %

Il est proposé d'approuver une contingence de 10 % en raison du processus itératif imposé entre le soumissionnaire et l'équipe technique chargée des études de faisabilité. Puisque les livrables devront à tout moment être ajustés en fonction de l'avancement des études de faisabilité, la contingence a été fixée pour refléter ce risque.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de Atelier Christian Thiffault S.E.N.C.R.L., puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

Le soumissionnaire Atelier Christian Thiffault S.E.N.C.R.L. n'est pas inscrit sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas non plus inscrite au RENA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal prévu au contrat est de 96 919,13 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix de 84 277,50 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 8 427, 75 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 4 213,88 \$ (taxes incluses) est demandé. Le montant de la dépense à autoriser est de 96 919,13 \$.

Il est proposé d'approuver une contingence de 10 % en raison du processus itératif imposé entre le soumissionnaire et l'équipe technique chargée des études de faisabilité. Puisque les livrables devront à tout moment être ajustés en fonction de l'avancement des études de faisabilité, la contingence a été fixée pour refléter ce risque.

Les coûts assumés par l'arrondissement de Ville-Marie via son budget de fonctionnement 2016-2017 pour ce programme d'aménagement sont définis dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette intervention est faite en respectant la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que le déroulement du mandat se fasse en concomitance avec les études de faisabilité prévues pour le début du mois d'octobre 2016. Le programme d'aménagement contribuera à alimenter les études de faisabilité et vice versa. Les délais doivent être respectés en vue d'assurer la livraison du programme d'aménagement accompagné des études de faisabilités pour le mois de juin 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le CA : 13 septembre 2016
Début du mandat : 14 septembre 2016
Fin du mandat : juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick CHALOUHI
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

Le : 2016-09-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1162701041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 juin 2016

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 08:59

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701041**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 juin 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1^{er} au 30 juin 2016.**

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1160858007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 juillet 2016

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-18 09:42

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160858007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 juillet 2016

CONTENU

CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.
La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2016.**

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie DERET
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-16

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1164870004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016.

- De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour le période du 1er janvier au 30 juin 2016.
- De transmettre ce rapport pour dépôt au comité exécutif.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-12 11:46

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1164870004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du Règlement 07-053, le conseil de la Ville subdélègue au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien du parc du Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0558 - 6 avril 2016 - De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel 2015 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

CE15 1762 - 23 septembre 2015 - De prendre acte du dépôt du rapport semestriel 2015 d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015.

DESCRIPTION

Les dépenses réelles au 30 juin 2016 sont présentées en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les articles 2 et 3 du règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal prévoient un processus semestriel de reddition de compte (1229-2005, 8 décembre 2005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe LEMIRE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-11

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe
Tél : 514 872-9052
Approuvé le : 2016-08-12



Dossier # : 1164870003

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 juin 2016

De prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 juin 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-25 13:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164870003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 juin 2016

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)* , la Ville doit déposer semestriellement une évolution budgétaire. Afin de se conformer à la Loi et de répondre à une demande spécifique du comité de vérification, la Direction de la comptabilité a décidé de produire pour l'année 2016 des états comparatifs des revenus et des dépenses pour les périodes se terminant les 31 mars, 30 juin et 31 août. Ainsi, le trésorier de la Ville délègue aux arrondissements cette obligation.

De plus et dans un processus de saine gestion budgétaire, il est indispensable de réviser périodiquement la situation financière en examinant la tendance des résultats. L'évolution budgétaire s'avère un instrument privilégié pour établir ce constat et ainsi s'ajuster selon les différents événements survenus en cours d'exercice dans l'arrondissement. Le suivi budgétaire s'applique aux dépenses de fonctionnement et revenus générés. L'objectif est de présenter les dépenses et les revenus anticipés par rapport au budget modifié et d'en dégager les écarts les plus significatifs.

C'est pour cette raison que le rapport des projections budgétaires au 30 juin 2016 est déposé tel que demandé par le Directeur de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 240260 - Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire en date du 31 mars 2016.
- CA15 240586 - Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire en date du 30 septembre 2015.
- CA15 240304 - Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire en date du 31 mars 2015.
- CA15 240449 - Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire en date du 30 juin 2015.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie anticipe au 30 juin 2016 un excédent d'opération de 3 924,1 K\$ pour la fin de l'exercice 2016.

JUSTIFICATION

Le budget original de dépenses de l'arrondissement de Ville-Marie est de 93 601,4 K\$ pour l'exercice 2016 et le budget modifié au 30 juin 2016 s'élève à 102 368,0 K\$, soit un écart de 8 766,6 K\$ par rapport au budget original.

Cet écart s'explique de la manière suivante :

- Affectations de surplus de l'arrondissement : 8 430,8 K\$ pour financer divers projets de l'arrondissement de Ville-Marie (Culture, sports et loisirs, projets de piétonisation, gestion de paniers de rues et des parcs, approvisionnement en sel de déglacage);
- Crédits additionnels : 321,4 K\$ pour la politique de déneigement, le Quartier intégré et la célébration du 375ème;
- Fonds réservés de stationnement : 14,4 K\$.

REVENUS

Les revenus présentent un dépassement de la cible de 4 522,1 K\$ qui se répartit de la manière suivante :

- Occupation du domaine public : 2 647,0 K\$
- Services techniques divers : 1 242,9 K\$
- Études de demande ; 298,0 K\$
- Récupération de frais & réclamations (dépôts et pénalités) : 230,0 K\$
- Autres revenus : 104,2 K\$

DÉPENSES

Les dépenses présentent un déficit de (598,0) K\$ par rapport au budget modifié et il se répartit de la manière suivante :

Rémunération globale

- Salaire des employés à traitement : 298,4 K\$
- Ajustements salariaux et primes : (12,9) K\$
- Salaire des employés cols bleus et auxiliaires : (806,4) K\$
- Temps supplémentaire employés manuels : (222,1) K\$
- Maladie : (6,1) K\$
- Cotisations de l'employeur : (189,8) K\$

Autres familles

- Contrats de déneigement : 257,6 K\$
- Services techniques : 33,1 K\$
- Pièces d'aqueduc et d'égouts : (49,8) K\$
- Carburant : 100,0 K\$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le rapport d'évolution budgétaire au 30 juin 2016, tel que transmis au Service des finances le 18 juillet 2016, est déposé en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme avec l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe LEMIRE
Conseiller(ère) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-29

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1166890027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 22 500 \$ représentant la portion assumée par l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation d'une murale en hommage à Simonne Monet-Chartrand

D'autoriser une dépense de 22 500 \$ représentant la portion assumée par l'arrondissement Ville-Marie et qui sera versée pour la réalisation d'une murale en hommage à Simonne Monet-Chartrand.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-30 16:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166890027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 22 500 \$ représentant la portion assumée par l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation d'une murale en hommage à Simonne Monet-Chartrand

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau d'art public de la Ville de Montréal lance un concours par avis public pour la réalisation d'une murale dans l'arrondissement de Ville-Marie. Cette murale sera financée dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal et les coûts s'élèveront à un montant de 45 000 \$ qui seront divisés en part égale entre l'arrondissement de Ville-Marie et le Bureau d'art public. Le montant de la dépense concernant l'arrondissement de Ville-Marie s'élève donc à 22 500 \$.

Les sommes ont déjà été réservées pour la réalisation de diverses murales dans l'arrondissement de Ville-Marie (CA16 240183).

La commande consiste à concevoir une oeuvre fragmentée de nature abstraite ou figurative en hommage à la vie engagée de Simone Monet Chartrand. La murale peinte fera référence aux valeurs de paix, d'équité et d'amour si chères à cette femme d'action ayant défendu de nombreuses causes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1166890025 - CA16 240307 - Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2016, avec les différents organismes pour la réalisation de projets de murales pour la saison 2016 pour un montant total de 49 000 \$.

1166890018 - CA16 240183 - Réserver une somme de 125 000 \$ par année pendant trois ans, soit les années 2016, 2017 et 2018 pour un total de 375 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets de murales dans l'arrondissement de Ville-Marie

DESCRIPTION

Suite à l'appel à projets pour les volets 1 et 2 du Programme d'art mural 2016 qui s'est tenu en mai 2016, nous avons reçu une demande du bureau du maire pour la réalisation d'une murale en l'honneur de Simone Monet-Chartrand.

Le comité se réunira le 16 septembre 2016 pour évaluer les projets reçus. Tel que mentionné dans l'avis public, seuls les projets présentés par des organismes à but non lucratif ayant plus de deux ans d'expérience dans la production de murales et se seront associés à un artiste professionnel, à un muraliste ou à un collectif d'artistes reconnus seront évalués.

La murale sera réalisée d'ici la fin du mois d'octobre 2016.

JUSTIFICATION

Les objectifs du Programme d'art mural sont de :

- Embellir le paysage urbain par l'art
- Soutenir et mettre en valeur la création artistique
- Favoriser une plus grande mobilisation des citoyens, entreprises et organismes dans l'amélioration de leur milieu de vie
- Prévenir le vandalisme, notamment l'apparition de graffitis
- Faciliter l'accès à l'art dans l'ensemble des quartier montréalais
- Augmenter les sentiments de fierté et d'appartenance à la Ville
- Enrichir le patrimoine artistique public
- Les projets de murales rejoignent les préoccupations de l'arrondissement au chapitre de la propreté et de la lutte aux graffitis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-23

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics



Dossier # : 1167199009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'accorder, pour le bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- de déroger notamment aux articles 134 et 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- d'occuper le rez-de-chaussée du bâtiment aux fins de l'usage « restaurant » malgré la distance minimale exigée d'un autre restaurant;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Assurer le respect du paramètre suivant pour le projet d'occupation :
- L'usage « restaurant » est également autorisé pour l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-25 10:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001137088) a été déposée afin d'autoriser l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée d'un bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Conditions actuelles

L'immeuble visé est constitué du lot 1 180 880 du cadastre du Québec :

- Bâtiment de 4 étages, construit en 1884 à des fins commerciales et industrielles (bureaux et imprimerie de la compagnie Jonh Lovell & Son, puis la Lovell Litho & Publication inc.);
- Entièrement vacant et fait l'objet de travaux de réhabilitation pour un espace commercial au rez-de-chaussée et des bureaux aux étages;
- Aucune unité de stationnement sur cet immeuble.

Projet

La demande vise à autoriser l'occupation de la totalité du rez-de-chaussée du bâtiment aux fins de l'usage « restaurant » :

- Aménagement d'un restaurant d'une superficie approximative de 350 m²;
- Accès distinct au centre de la façade dans l'axe de la rue Le Moyne, réaménageant l'ancienne entrée des marchandises.
- Maintien de l'occupation comme bureaux des étages 2 à 4 (environ 380 m² par étage).

Paramètres réglementaires

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Usages prescrits (article 134);
- Distance minimale de 25 m exigée d'un autre restaurant (article 266).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Elle satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier.
- Son emplacement au cœur du Vieux-Montréal, à proximité d'immeubles à bureaux de plus grande envergure, serait compatible et complémentaire avec le milieu environnant, respecterait l'apparence extérieure du bâtiment patrimonial visé et favoriserait l'animation de ce tronçon de la rue Saint-Nicolas.

La demande a fait l'objet d'un avis préliminaire favorable avec condition du comité consultatif d'urbanisme le 13 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie;
Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage sur le site et avis publics.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement – Adoption du 1er projet de résolution – 2016-06-14;
- Affichage sur l'emplacement – 2016-06-17;
- Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation – 2016-06-18;
- Assemblée publique de consultation – 2016-06-29;
- Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution – 2016-07-06;
- Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum – 2016-07-09;
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 2016-09-13;
- Dépôt éventuel de demandes de permis de transformation et de certificat d'occupation, puis délivrance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec condition

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1167199010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins d'usages de la catégorie M.9, de l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'accorder, pour le bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- de déroger notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- d'occuper l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment aux fins d'usages de la catégorie M.9;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Assurer le respect du paramètre suivant pour le projet d'occupation :
- Les usages de la catégorie M.9 sont également autorisés pour l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-01 15:59

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins d'usages de la catégorie M.9, de l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001141683) a été déposée afin d'autoriser l'occupation, aux fins d'usages de la catégorie M.9, de l'ensemble du rez-de-chaussée d'un bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240275 – 7 mai 2014 – D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément à l'article 247 de ce règlement, l'usage résidentiel « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » sur l'ensemble du 9e étage, d'un bâtiment projeté de 9 étages, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est (1146347033);
CA13 240722 – 10 décembre 2013 – Accorder des dérogations mineures relativement à la hauteur en mètres maximale et à la hauteur libre minimale d'une unité de chargement pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel et commercial à être situé sur les lots 2 161 711 et 2 161 589 du cadastre du Québec, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est (1136347052);
CÉDD – 23 octobre 2013 – Autoriser la démolition du bâtiment portant les numéros 166-174, rue Sainte-Catherine Est et son projet de remplacement;

CA13 240511 – 11 septembre 2013 – Autoriser des usages commerciaux et des usages équipements collectifs et institutionnels sur une partie du rez-de-chaussée ainsi que l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » sur l'ensemble des étages 2 à 8, d'un futur bâtiment de 8 étages, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est, en vertu de la procédure des usages conditionnels (1136347013).

DESCRIPTION

Conditions actuelles

L'immeuble visé est constitué du lot 5 501 455 du cadastre du Québec :

- Bâtiment de 9 étages, en construction depuis 2014 à des fins commerciales (rez-de-chaussée seulement) et résidentielles (118 logements);
- 57 unités de stationnement pour véhicule et 38 unités de stationnement pour vélo en sous-sol.

Projet

La demande vise à autoriser l'occupation de la totalité du rez-de-chaussée du bâtiment aux fins d'usages de la catégorie M.9 :

- Projet actuel d'aménagement et d'occupation d'un établissement de vente d'instruments de musique assimilable à l'usage commercial spécifique « articles de sport et de loisirs » autorisé dans la catégorie M.9;
- Local commercial au rez-de-chaussée, actuellement vacant et non aménagé (« base building »), d'une superficie approximative totale de 695 m², située majoritairement dans le secteur de la catégorie M.9, sauf une partie d'environ 47 m² située en secteur R.3.

Paramètres réglementaires

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Usages prescrits (article 134).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Elle satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier;
- Son emplacement au cœur du faubourg Saint-Laurent, comme tête d'îlot bordant une rue commerciale d'importance, la rue Sainte-Catherine, serait compatible et complémentaire avec le milieu environnant, respecterait l'apparence extérieure déjà approuvée du bâtiment en construction visé et favoriserait la consolidation de l'animation commerciale de ce tronçon de la rue Sainte-Catherine.

La demande a fait l'objet d'un avis préliminaire favorable avec condition du comité consultatif d'urbanisme le 13 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie;
Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage sur le site et avis publics.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement – Adoption du 1er projet de résolution – 2016-06-14;
 - Affichage sur l'emplacement – 2016-06-17;
 - Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation – 2016-06-18;
 - Assemblée publique de consultation – 2016-06-29;
 - Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution – 2016-07-06;
 - Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum – 2016-07-09;
 - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 2016-09-13;
 - Dépôt éventuel de demandes de permis de transformation et de certificat d'occupation, puis délivrance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec condition

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

Le : 2016-05-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1163332005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Sherbrooke et Mansfield (8093) afin d'abroger les articles 4 et 6

Adopter un règlement abrogeant les articles 4 et 6 du règlement 8093 de la Ville de Montréal et rendant applicables les dispositions sur l'affichage et les usages commerciaux du règlement d'urbanisme 01-282

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-01 16:00

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1163332005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Sherbrooke et Mansfield (8093) afin d'abroger les articles 4 et 6

CONTENU

CONTEXTE

Dans le règlement 8093, adopté en 1989, qui fixait le programme de développement adopté, l'article 4 spécifie qu'il est interdit de poser des enseignes à l'extérieur de l'édifice, à moins que le règlement ne soit modifié. De plus, à l'analyse du règlement, il appert qu'un des articles (art.6) spécifie que les usages commerciaux relèvent d'un ancien règlement (1651 modifié) qui n'est plus en vigueur. L'abrogation de ces deux articles permettrait l'application de la réglementation actuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM- 11 avril 1989- Adoption du règlement 809

DESCRIPTION

Conditions actuelles

- Il y a actuellement 6 enseignes posées à plat au rez-de-chaussée du bâtiment qui comprend trois façades : 2200-2220 avenue McGill College, 910-920 rue Sherbrooke Ouest et 2055-2075 rue Mansfield ;
- Une enseigne sur la porte du 2055 rue Mansfield ;
- Deux enseignes en saillie, une sur la rue Mansfield et l'autre sur la rue Sherbrooke ;
- Pour la librairie Paragraphe au 2220 avenue McGill College, se trouve aussi de l'affichage temporaire à l'intérieur des vitrines du bâtiment.

Projet

- Un nouveau locataire veut installer une nouvelle enseigne sur un socle existant, sa demande de permis a été refusée en raison de l'article mentionné précédemment ;
- Toutefois, les autres enseignes ont été autorisées sans tenir compte du plan d'ensemble en appliquant les normes prévues au règlement d'urbanisme 01-282. Le

propriétaire du bâtiment voudrait aussi régulariser leur situation;
· Pour ce qui est des occupations commerciales, étant donné que les changements sont fréquents, il importe de rendre la réglementation actuelle applicable.

Paramètres réglementaires

- Le libellé de l'article 4 est le suivant :
« 4. Il est interdit de poser des enseignes, annonces panneaux réclames ou modules publicitaires à l'extérieur de cet édifice avant que le présent n'ait été modifié pour l'autoriser ».
- Pour ce qui est de l'article 6, il restreint les usages dans les espaces commerciaux à ceux prescrits au règlement 1651 modifié.
- L'amendement proposé a pour effet d'abroger ces deux articles de manière à ce que les normes actuelles du règlement d'urbanisme puissent être appliquées et ainsi permettre l'affichage et les usages commerciaux selon les dispositions qui y sont prévues.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande étant donné que la réglementation d'urbanisme vient encadrer la superficie, le nombre et la localisation de ces enseignes, ainsi que les usages commerciaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA - Avis de motion et adoption du projet de règlement- 2016-06-14;
Avis public annonçant l'assemblée publique- 2016-06-17;
Assemblée publique sur le projet de règlement- 2016-06-18
CA - Adoption du deuxième projet de règlement 2016-06-29
Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire 2016-07-06
Délai de 8 jours requis pour recevoir une demande signée d'ouverture d'un registre menant

à la tenue d'un référendum
CA - Adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine RACINE
Conseillère en aménagement - Aménagement urbain et services aux entreprises

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-31

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1166347002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

D'adopter, avec changements, le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-01 11:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166347002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

CONTENU

CONTEXTE

Mise en situation

Il est proposé d'apporter six modifications au projet de règlement adopté au conseil d'arrondissement du 14 juin 2016. Il s'agit d'ajustements qui découlent de discussions entamées avec les services centraux de la Ville de Montréal et de commentaires provenant de l'équipe interne de l'arrondissement de Ville-Marie.

Parmi les six modifications proposées, quatre d'entre elles concernent le texte du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et les deux autres concernent les cartes thématiques de l'annexe A de ce règlement.

Description et justification

Tout d'abord, à l'article 49, qui détermine que les taux minimaux et maximaux d'implantation indiqués à la carte des densités doivent être respectés, il est proposé de préciser que les taux minimaux prescrit ne s'appliquent plus à la catégorie d'usages E.1 – Parcs et espaces publics.

À l'article 127.25, énumérant les critères de l'unité de paysage Habitations Jeanne-Mance, il est proposé de modifier le troisième critère ainsi : « la perméabilité des îlots par l'aménagement d'un lien piétonnier ou cyclable dans la continuité de l'axe de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville ». La première version faisait plutôt mention de l'axe de la rue de Bullion.

Deux modifications proposées visent l'article 136 qui énumère les autorisations par usages conditionnels qui ne sont pas associés à des catégories d'usages. Ainsi, il est proposé de modifier le sous-paragraphe b) du paragraphe 1^o afin de préciser que les usages exclus de cette autorisation sont ceux compris uniquement dans la catégorie M.10 ou M.11.

De plus, de nouveaux usages, qui étaient dans la première version associés ou compris dans des catégories, seraient transférés à l'article 136. Ces usages sont « agriculture végétale intérieure et extérieure » et « apiculture » auxquels les conditions suivantes s'appliqueraient :

- a) l'usage doit être compris dans un secteur R.2, R.3, M.1 à M.11 ou E.6;
- b) l'exploitation de l'usage doit se faire dans une cour ou sur un toit;
- c) lorsqu'il est situé dans un secteur de la catégorie E.6 – Grandes institutions, l'usage est autorisé uniquement sur un toit;
- d) aucune émission d'odeur, de poussière, de bruit, de vapeur ou de gaz ne doit être perceptible hors de l'établissement.

Un nouvel article 329.1 établissant les critères d'évaluation de ces usages serait également ajouté. Ces critères sont les suivants :

1° l'usage proposé doit être compatible et complémentaire avec le milieu environnant;

2° les aménagements proposés doivent s'harmoniser avec le milieu urbain et favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant;

3° les aménagements proposés doivent contribuer à l'amélioration de l'apparence des lieux;

4° les aménagements permanents et le mobilier doivent être conçus de manière à faciliter l'entretien et à respecter le caractère des lieux et des bâtiments voisins;

5° dans le cas d'un usage implanté dans un secteur de la catégorie R.2 à R.3, M.1 à M.3 ou M.5, celui-ci doit préférablement être exercé sur un terrain adjacent à un terrain occupé par un usage d'une famille autre que la famille résidentielle, sur un terrain adjacent à une voie de circulation importante ou sur un terrain de coin.

Enfin, un nouvel article 376.1 est également proposé afin de prévoir que les gongs, raccords pompiers et régulateur de gaz soient autorisés sur le domaine public. Les références de l'article 377 suivant, seront aussi modifiées afin de soustraire ces constructions de l'obligation d'être situé à une hauteur de 2,4 mètres du trottoir et de ne pas projeter à plus de 0,6 mètres.

En ce qui concerne les cartes thématiques, la modification à la carte des usages prescrits proposée concerne le découpage du parc Walter-Stewart qui devait être tronquée dans sa partie nord dans la première version, mais pour lequel le coin nord-ouest serait réintégré. La carte des zones serait modifiée de la même manière.

Toutes les modifications susmentionnées ont été présentées lors de l'assemblée publique du 24 août dernier. En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande d'adopter le second projet de règlement, incluant lesdites modifications.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166347002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2012, le conseil d'arrondissement a mandaté la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'entreprendre une révision du règlement d'urbanisme de l'arrondissement. Cette révision, qui visait à assurer la concordance au Plan d'urbanisme et à rehausser la convivialité, la lisibilité et la fonctionnalité du règlement, a été adoptée le 7 mai 2013.

L'étape actuelle consiste à peaufiner la démarche effectuée en 2013 et vise cette fois plusieurs règlements. Elle vise également à achever la concordance des règlements de l'arrondissement au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal adopté en 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

8 juillet 2015 - Adopter un Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M c. 0-1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (CA15 240382).

- 12 novembre 2014 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) afin de préciser le processus d'évaluation (CA14 240645).
- 12 novembre 2014 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les clôtures (CA-24-225) afin de retirer les clôtures de chantier des obligations liées aux matériaux (CA14 240644).

- 8 juillet 2014 - Adopter un règlement remplaçant le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-107) afin d'améliorer sa cohérence avec d'autres règlements (CA14 240431).
- 10 juin 2014 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) afin de modifier la terminologie et les paramètres relatifs à la superficie d'un lot constructible (CA14 240349).
- 10 juin 2014 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de modifier la terminologie et les paramètres relatifs à l'entreposage provisoire des déchets (CA14 240348).
- 7 mai 2014 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) afin de modifier la terminologie et d'abroger l'article 18 relatif aux usages (CA14 240265).
- 11 mars 2014 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) afin de modifier les paramètres relatifs au champ d'application, aux conditions d'obtention et à la terminologie (CA14 240106).
- 16 décembre 2013 - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » - modifications omnibus (CM13 1156).
- 21 mars 2013 - Adoption du projet omnibus de modification du règlement d'urbanisme (CA13-240068).
- 16 avril 2012 - Adoption du règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) tel que proposé dans le «Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville» (CM12 0328).

DESCRIPTION

Au total, le projet de modifications comporte 204 changements aux textes des règlements visés, six cartes sont modifiées et une carte est ajoutée. Les modifications concernent, en plus du règlement d'urbanisme, les règlements suivants :

- Règlement sur les opérations cadastrales (O-1);
- Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224);
- Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011);
- Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215).

Parmi ces modifications, 43 sont reliées à la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Ces modifications concernent notamment l'ajout de dispositions pour des usages sensibles comme le logement ou les écoles primaires à proximité d'infrastructures de transport. D'autres dispositions concernent les opérations cadastrales dans les Grandes propriétés institutionnelles pour lesquelles des évaluations patrimoniales sont désormais requises. Enfin, deux nouvelles unités de paysages sont proposées, soit HJM pour Habitations Jeanne-Mance et PM pour Pointe-du-Moulin.

Outre les modifications liées à la concordance, 65 nouvelles dispositions concernent les éléments suivants :

- de nouveaux usages en matière d'agriculture urbaine;
- une meilleure définition des matériaux de revêtement pour une toiture;
- un nouveau critère s'appliquant aux unités de paysages Artère Commerciale (AC), Boulevard Saint-Laurent (BSL) et Sainte-Catherine Centre (SCC) limitant les balcons en façade;
- des dispositions plus précises pour la cohabitation de l'habitation avec des activités génératrices de bruit;
- un reclassement des usages afin d'améliorer la cohérence du règlement;
- un resserrement des règles d'aménagement des débarcadères d'automobiles en cour avant;
- un nouvel encadrement des éléments mécaniques en façade tel que les régulateurs de

gaz;

- une révision du chapitre à propos des abris temporaires d'automobiles afin d'y inclure tous les types d'abris temporaires;
- un nouveau contrôle des travaux de constructions ou de transformation afin d'assurer le respect des caractéristiques architecturales d'origine.

Par ailleurs, toutes les cartes de l'annexe A seront modifiées soit :

- Densités et implantations
- Hauteurs et surhauteurs
- Unités de paysages et immeubles d'intérêt
- Usages prescrits
- Zones

JUSTIFICATION

Parmi les nouvelles dispositions, plusieurs propositions ont pour objectif une meilleure pratique de l'urbanisme et de son application dans le territoire de l'arrondissement. D'autres modifications ont pour objectif de favoriser les pratiques d'agriculture urbaine qui sont valorisées par l'arrondissement. La création des nouveaux usages et leur implantation dans de nombreuses catégories d'usage facilitera cette pratique tout en favorisant une bonne cohabitation entre les usages.

Outre ces nouvelles dispositions, plusieurs modifications visent à préciser ou clarifier des dispositions existantes, incluant l'uniformisation des libellés. D'autres changements visent un meilleur arrimage entre les règlements. Également, certains changements découlent des modifications apportées au plan d'urbanisme en 2013 tel que le remplacement de la carte de la continuité commerciale au rez-de-chaussée.

De façon générale, les modifications proposées sont cohérentes avec les modifications entamées en 2013 et adaptent davantage le règlement d'urbanisme aux enjeux actuels du centre-ville, notamment en matière compatibilité des usages, de confort des résidents et de qualité de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permet de faciliter la cohabitation au centre-ville entre les usages commerciaux et résidentiels. Le projet favorise également une construction plus durable et la préservation du bâti existant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement - 1^{er} projet de résolution
 - Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation
 - Assemblée publique de consultation

- Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution
- Avis public pour la demande de tenue de registre
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution
- Délivrance du certificat de conformité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-29

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1162931006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » au rez-de-chaussée du 755, rue Berri, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder pour une partie du lot 2 379 234, correspondant au 755 rue Berri, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) de déroger notamment aux articles 207, 208 et 270 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-182);

b) de transformer et d'occuper le bâtiment visé conformément au plan numéroté A1 le tout réalisé par Georges Elbaz architecte et estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 27 mai 2016;

c) d'occuper une partie du bâtiment avec l'usage «salle de réception» sans limitation de superficie;

d) de permettre l'usage «débit de boissons alcooliques» comme usage complémentaire à l'usage «salle de réception», à la condition qu'aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne signale la présence de cet usage.

2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

De fixer un délai de 24 mois pour obtenir un certificat d'occupation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162931006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » au rez-de-chaussée du 755, rue Berri, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier a été déposée le 1 juin dernier afin d'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, l'occupation à des fins de salle de réception d'une partie du rez-de-chaussée de l'ancienne gare Berri. Cette demande s'inscrit dans le cadre des travaux de réhabilitation des gares Viger et Berri à des fins commerciales et de bureau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0831 – 15 juin 2015 – Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (07-038)

DESCRIPTION

Conditions actuelles

- La propriété s'étend sur une superficie d'environ 21 800 m² entre les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri. Elle est traversée par le prolongement projeté de la rue Saint-Hubert et compte cinq bâtiments, dont les gares Viger et Berri.
- Des travaux de transformation des intérieurs ont permis la venue et l'installation d'entreprises dans ces bâtiments restés longtemps vacants. La quasi-totalité des espaces locatifs sont maintenant occupés par du bureau et un commerce.
- La présente démarche ne vise qu'un local, d'une superficie de 969 m², situé dans la portion sud du rez-de-chaussée de la Gare Berri.
- Le secteur se caractérise par son emplacement stratégique aux portes du Vieux-Montréal et du CHUM tout juste face au Square Viger.

Projet

- En complément des activités de restauration déjà présentes dans cette portion de la gare Berri, les propriétaires souhaitent y aménager une salle de réception pour la tenue d'événements pouvant accueillir jusqu'à 500 personnes et permettant la vente de boissons alcoolisées.
- L'aménagement du local nécessite de légères modifications visibles de l'extérieur, soit la transformation d'une fenêtre qui doit faire éventuellement l'objet d'une révision architecturale.

Paramètres réglementaires

- Le zonage indique un secteur M.4 c'est-à-dire une zone de mixité autorisant les commerces et services de faible intensité. Or, l'usage « salle de réception » appartient à une catégorie de plus forte intensité.
- Ce projet présente la dérogation suivante :
 - usage non autorisé dans la catégorie M.4. (art. 207 et 208 du règlement 01-282).
 - la vente d'alcool est restreinte par les règles de contingentement, soit la présence d'une brasserie dans le même complexe (art. 270 du règlement 01-282).

L'investissement relatif à la transformation du local aux fins de l'usage demandé est de l'ordre de 200 000\$.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- La présente demande respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme.
- L'activité « salle de réception » s'apparente à certains usages déjà autorisés pour le site.
- À l'instar des autres salles de réception du quartier (l'ancienne gare Dalhousie, par exemple), l'occupation permettra à l'exploitant d'être en mesure d'offrir, en complément de la tenue d'événements, la possibilité de consommer des boissons alcooliques à l'intérieur de la salle de réception.

Par ailleurs, il est recommandé d'imposer la condition suivante à l'autorisation demandée :

- interdire la pose d'enseigne à l'extérieur annonçant la vente de boissons alcooliques à l'intérieur du local visé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - 1^{er} projet de résolution – 6 juillet 2016

Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation – 7 septembre 2016

Conseil d'arrondissement – 2^{ème} projet de résolution – 13 septembre 2016

Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 11 octobre 2016

Dépôt de la demande de permis d'agrandissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie TURCOTTE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1165914003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance pour la mise en place d'une zone de stationnement interdit en tout temps excepté véhicules de la Ville d'une longueur approximative de 35 mètres, sur la rue Gosford, côté ouest, entre Saint-Louis et du Champ de Mars, une zone de stationnement interdit en tout temps excepté véhicules de la Ville d'une longueur approximative de 6 mètres face au 280-290 Notre-Dame Est, ainsi que l'implantation d'un arrêt interdit en tout temps à l'intersection Gosford côté ouest, au sud de Notre-Dame

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. xxx permettant la mise en place d'une zone de stationnement interdit en tout temps excepté véhicules de la Ville d'une longueur approximative de 35 mètres, sur la rue Gosford, côté ouest, entre Saint-Louis et du Champ de Mars, une zone de stationnement interdit en tout temps excepté véhicules de la Ville d'une longueur approximative de 6 mètres face au 280-290 Notre-Dame Est, ainsi que l'implantation d'un arrêt interdit en tout temps à l'intersection Gosford côté ouest, au sud de Notre-Dame.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-09 13:56

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165914003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance pour la mise en place d'une zone de stationnement interdit en tout temps excepté véhicules de la Ville d'une longueur approximative de 35 mètres, sur la rue Gosford, côté ouest, entre Saint-Louis et du Champ de Mars, une zone de stationnement interdit en tout temps excepté véhicules de la Ville d'une longueur approximative de 6 mètres face au 280-290 Notre-Dame Est, ainsi que l'implantation d'un arrêt interdit en tout temps à l'intersection Gosford côté ouest, au sud de Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

À la demande du Bureau de la présidence du conseil et dans le cadre du rehaussement de la sécurité à l'hôtel de ville, il est dorénavant interdit de stationner, et ce en tout temps, sur l'ensemble de l'esplanade du champ de Mars, situé à l'arrière de l'hôtel de ville et de l'édifice Lucien-Saulnier. Cet espace est uniquement dédié aux piétons et aux cyclistes.

Cette directive concernent aussi les véhicules lettrés Ville de Montréal. À cet effet, une zone de stationnement interdit en tout temps excepté véhicules de la Ville d'une longueur approximative de 35 mètres a été installée sur Gosford côté ouest, entre Saint-Louis et du Champ-de-Mars, ainsi qu'une zone d'une longueur approximative de 6 mètres face au 280-290 Notre-Dame Est.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation 1 émise par la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sur la traversée de la rue, implantation d'un arrêt interdit en tout temps d'une longueur approximative de 6 mètres (un espace) à l'intersection Gosford côté ouest, au sud de Notre-Dame est.

Démarches :

- Rencontre à l'hôtel de ville : 29 septembre 2015 - 29 octobre 2015 - 13 avril 2016
- Évaluation des besoins sur les lieux
- Conformité des besoins
- Analyse et étude de faisabilité
- Communications par courriel
- Conception et transmission des ordres de travail et coordination de l'implantation

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

- une zone de stationnement interdit en tout temps excepté véhicules de la Ville d'une longueur approximative de 35 mètres sur Gosford côté ouest, entre Saint-Louis et Champ-de-Mars. Retrait définitif de 6 espaces de stationnement tarifés P905 - P906 - P907 - P908 - P909 - P910.
- Une zone d'une longueur approximative de 6 mètres de stationnement interdit en tout temps excepté véhicules de la Ville, face au 280-290 Notre-Dame Est. Retrait définitif d'un espace de stationnement tarifé P421.
- Une zone d'arrêt interdit en tout temps d'une longueur approximative de 6 mètres (un espace) à l'intersection Gosford côté ouest, au sud de Notre-Dame est, à l'emplacement du stationnement tarifé P922 à moins de 5 mètres de l'intersection. Retrait définitif du stationnement tarifé P922

JUSTIFICATION

Le Bureau de la présidence du conseil souhaite redonner la pleine vocation de parc à cet emplacement en prévision du 375^{ème} anniversaire de Montréal. Rappelons également que le champ de Mars est un haut lieu historique et archéologique de notre ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement. L'arrondissement dispose d'un budget spécifique versé annuellement à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée située dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de revenus de huit espaces de stationnement tarifés P905 - P906 - P907 - P908 - P909 - P910 - P421 et P922

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lettre datée du 8 juin 2016 du Bureau de la présidence du conseil et transmise par courriel, ayant pour objet : Stationnement aux abords de l'hôtel de ville et sur le champ de Mars.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Claude CARETTE, 9 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino SACCO
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-08-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics



Dossier # : 1160679018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 6e partie, B)

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. xx permettant la vente de marchandises, de nourriture, de boissons alcooliques ou non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085, o. xx permettant la distribution d'échantillons selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-23 14:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160679018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 6e partie, B)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons un sixième dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2016. Pour les dérogations, voici les règlements concernés:

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, deuxième alinéa de l'article 45).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240384 - 6 juillet 2016 pour les mêmes demandes;

- CA16 240323 - 14 juin 2016 pour les mêmes demandes;
- CA16 240260 - 10 mai 2016 pour les mêmes demandes;
- CA16 240200 - 12 avril 2016 pour les mêmes demandes;
- CA16 240052 - 9 février 2016 pour les mêmes demandes.

DESCRIPTION

Les événements réalisés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal.

Les événements concernés sont:

- Run for OutReach;
- Marche contre le Mélanome;
- Girl for the cure;
- Marche Centraide des 1000 parapluies;
- 1001 beautés du gris;

- La plantation « journée des arbres TD»;
- Ashur procession;
- Montréal marche pour la santé mentale;
- Arbaeen procession;
- Festival La Tournée Hockey d'ici de Rogers.

Les projets d'événements ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des Services et directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger aux règlements concernés.
Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

Maryse BOUCHARD, 19 août 2016
Marthe BOUCHER, 18 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-08-18



Dossier # : 1165289005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 860 à 862, rue Roulier

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu à la suite de la parution, le 6 août 2016, d'un avis public relatif à cette conversion :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 860 à 862, rue Roulier.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-23 14:20

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165289005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 860 à 862, rue Roulier

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise (3001129052) a été déposée le 29 juin 2016 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, pour un immeuble comportant 2 logements à convertir en copropriétés divisées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE01 00250 – S010351002 – 2001-02-07 – Adoption par le comité exécutif de l'ordonnance 8, afin de modifier les taux d'inoccupation en fonction des zones.

CO97 02109 – S97638002 – 1997-10-27 – Adoption par le conseil municipal du Règlement 97-185 modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

CO93 01288 – 930128692 – 1993-06-14 – Adoption par le conseil municipal du Règlement 9387 sur la conversion des immeubles en copropriété divise (devenu R.R.V.M., c. C-11).

DESCRIPTION

Conditions actuelles :

- Bâtiment jumelé abritant 2 logements distincts, situé du côté sud de la rue Roulier entre les rues Saint-André et Saint-Hubert ;
- Situé à l'extrémité d'une série de bâtiments en rangée;
- Immeuble constitué du lot 1 118 124 du cadastre du Québec.

Projet :

- Conversion verticale d'un immeuble résidentiel comprenant un total de 2 logements ;
- Un logement sur deux est occupé par les propriétaires ;
- Le taux d'inoccupation de la zone dans laquelle l'immeuble concerné est situé, est établi par ordonnance à 1,2 %.

Paramètres réglementaires :

- Demande d'exemption à l'interdiction de convertir en copropriété divisée.

Enjeux :

- Assurer le maintien du stock de logements locatifs sur le territoire;
- Favoriser l'accèsion à la propriété des locataires par l'achat de leur logement :
 - Dans le district électoral de Saint-Jacques, 65,6 % des logements privés sont occupés par des locataires alors que 34,1 % des logements sont occupés par leurs propriétaires. À l'échelle de la Ville de Montréal, 35,8 % des logements sont occupés par leurs propriétaires. (Source : Profils des districts électoraux de l'arrondissement de Ville-Marie, édition 2013)

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- La demande est conforme à l'une des catégories créées à l'article 7 du Règlement C-11, permettant l'octroi d'une dérogation à l'interdiction de convertir soit celle du paragraphe 1^o de cet article indiquant qu'au moins la moitié des occupants doivent être propriétaires de leur logement.
- Cette autorisation est conforme aux objectifs et orientations du Plan d'urbanisme quant au maintien du stock de logements, au maintien d'une population résidente stable et aux mesures d'aide à l'accèsion à la propriété.
- Aucun commentaire n'a été signifié au secrétaire d'arrondissement durant la période de 10 jours suivant la publication de l'avis du 6 août 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public le 6 août 2016 - Publication dans un journal diffusé sur le territoire de l'arrondissement, au moins 31 jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-08-23

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1165289006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 2341 à 2345, rue Logan

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu à la suite de la parution, le 6 août 2016, d'un avis public relatif à cette conversion :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 2341 à 2345, rue Logan.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-23 14:22

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165289006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 2341 à 2345, rue Logan

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise (3001168116) a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, pour un immeuble comportant 3 logements à convertir en copropriétés divisées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE01 00250 – S010351002 – 2001-02-07 – Adoption par le comité exécutif de l'ordonnance 8, afin de modifier les taux d'inoccupation en fonction des zones.

CO97 02109 – S97638002 – 1997-10-27 – Adoption par le conseil municipal du Règlement 97-185 modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

CO93 01288 – 930128692 – 1993-06-14 – Adoption par le conseil municipal du Règlement 9387 sur la conversion des immeubles en copropriété divise (devenu R.R.V.M., c. C-11).

DESCRIPTION

Conditions actuelles :

- Bâtiment en rangée abritant 3 logements, situé du côté nord-ouest de la rue Logan entre les rues Dufresne et Fullum;
- Immeuble constitué du lot 1 424 457 du cadastre du Québec.

Projet :

- Conversion verticale d'un immeuble résidentiel comprenant un total de 3 logements;
- 2 logements sur 3 sont occupés par les propriétaires;
- Le taux d'inoccupation de la zone dans laquelle l'immeuble concerné est situé, est établi par ordonnance à 1,2 %.

Paramètres réglementaires :

- Demande d'exemption à l'interdiction de convertir en copropriété divise.

Enjeux :

- Assurer le maintien du stock de logements locatifs sur le territoire;
- Favoriser l'accès à la propriété des locataires par l'achat de leur logement;
- Dans le district électoral de Sainte-Marie, 81 % des logements privés sont occupés par des locataires alors que 19 % des logements sont occupés par leurs propriétaires. À l'échelle de la Ville de Montréal, 35,8 % des logements sont occupés leurs propriétaires. (Source : Profils des districts électoraux de l'arrondissement de Ville-Marie, édition 2013)

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- La demande est conforme à l'une des catégories créées à l'article 7 du Règlement C-11, permettant l'octroi d'une dérogation à l'interdiction de convertir soit celle du paragraphe 1^o, indiquant qu'au moins la moitié des occupants doivent être propriétaires de leur logement.
- Cette autorisation est conforme avec les orientations du PPU du Quartier Sainte-Marie quant au maintien du stock de logements et au maintien d'une population résidente stable dans le quartier.
- Aucun commentaire n'a été signifié au secrétaire d'arrondissement durant la période de 10 jours suivant la publication de l'avis du 6 août 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public le 6 août 2016 - Publication dans un journal diffusé sur le territoire de l'arrondissement, au moins 31 jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-23

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1165289008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 900, rue Sainte-Catherine Est, de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement, l'ordonnance 5984, o. xxx exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 900, rue Sainte-Catherine Est, de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement exigibles;
De prendre acte de son engagement à verser 17 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-24 13:25

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165289008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 900, rue Sainte-Catherine Est, de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'exemption en matière de stationnement (3001167929) a été déposée afin d'exempter le propriétaire du 900, rue Sainte-Catherine Est, de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement exigibles pour la construction d'un bâtiment de 74 logements (Demande de permis de construction 3001066917).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Conditions actuelles

- La demande concerne le lot 2 162 115 du cadastre du Québec;
- Le lot est vacant depuis la démolition en avril 2016 d'un bâtiment de 3 étages et 5 logements ;
- Une nouvelle construction est projetée sur ce lot.

Projet

- Exemption de 5 unités de stationnement exigées par le Règlement d'urbanisme 01-282 ;
- 18 unités de stationnement aménagées sur les lieux alors que 23 unités de stationnement sont requises ;
- Construction d'un bâtiment contigu de 8 étages avec sous-sol comportant 74 logements;
- Aménagement de 32 unités de stationnement pour vélos.

Paramètres réglementaires

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Nombre minimal d'unités de stationnement exigé par l'article 605.

L'ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption à l'égard du territoire de Ville-Marie (5984, o.100) prévoit les catégories suivantes :

- Catégorie 1 - Lorsque l'unité de stationnement requise se situe dans le secteur A montré au plan de l'annexe A, la somme exigée pour 1 unité est de 5 000 \$;
- Catégorie 2 - Lorsque l'unité de stationnement requise se situe ailleurs que dans le secteur A montré au plan de l'annexe A et vise un bâtiment exclusivement résidentiel de 5 logements ou moins, la somme exigée pour 1 unité est de 2 500 \$;
- Catégorie 3 - Lorsque l'unité de stationnement requise n'est pas visée par l'une des deux premières catégories, la somme exigée pour 1 unité est de 3 500 \$.

Dans le présent dossier, le bâtiment est visé par la catégorie 3. Le demandeur s'engage à contribuer pour une somme de 17 500 \$ au fonds de compensation pour les unités non fournies.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Le projet consiste en la construction d'un bâtiment à usages résidentiel et commercial en remplacement de celui démoli en avril 2016;
- Le nouveau bâtiment amènera une valeur ajoutée à la rue et au secteur tout en assurant la consolidation de la partie d'îlot concernée;
- Le projet offrira une variété de types de logements et cadre parfaitement dans les objectifs de planification de l'arrondissement visant à maintenir la qualité du stock de logements et attirer de nouveaux résidents dans le secteur;
- Les inconvénients causés au requérant par l'application des dispositions réglementaires :
 - quant à l'emplacement du lot situé en coin de rue et comportant par conséquent 2 cours avant au sens du Règlement d'urbanisme 01-282 ;
 - quant au mode d'implantation en contiguïté exigé par le règlement ;
- Le demandeur fournira un total de 18 unités, qui se rajoutent au bassin existant de stationnements déjà disponibles dans le secteur;
- Le projet comporte l'aménagement de 32 unités de stationnement pour vélos, ce qui dépasse largement les 21 unités exigées au Règlement d'urbanisme 01-282, favorisant ainsi les modes de transport actif;
- Il est à noter que l'emplacement est bien desservi par le transport en commun puisqu'il est situé à proximité de lignes d'autobus ainsi que de la station de métro Berri-UQAM (à environ 215 m).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document « Aspect financier » en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public relatif à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sera affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir, suite au conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Édiction de l'ordonnance
Avis public - Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZACHER, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-09

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1165289007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 1864 à 1870, rue Plessis

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu à la suite de la parution, le 13 août 2016, d'un avis public relatif à cette conversion :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 1864 à 1870, rue Plessis.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-23 14:24

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165289007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 1864 à 1870, rue Plessis

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise (3001163587) a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, pour un immeuble comportant 2 logements à convertir en copropriétés divisées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE01 00250 – S010351002 – 2001-02-07 – Adoption par le comité exécutif de l'ordonnance 8, afin de modifier les taux d'inoccupation en fonction des zones.

CO97 02109 – S97638002 – 1997-10-27 – Adoption par le conseil municipal du Règlement 97-185 modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

CO93 01288 – 930128692 – 1993-06-14 – Adoption par le conseil municipal du Règlement 9387 sur la conversion des immeubles en copropriété divise (devenu R.R.V.M., c. C-11).

DESCRIPTION

Conditions actuelles :

- Bâtiment en rangée, abritant 2 logements, situé du côté ouest de la rue Plessis entre les rues La Fontaine et Ontario Est;
- Immeuble constitué du lot 1 566 868 du cadastre du Québec.

Projet :

- Conversion d'un immeuble résidentiel comprenant un total de 2 logements;
- 1 logement sur 2 est occupé par les propriétaires;
- Le taux d'inoccupation de la zone dans laquelle l'immeuble concerné est situé, est établi par ordonnance à 1,2 %.

Paramètres réglementaires :

- Demande d'exemption à l'interdiction de convertir en copropriété divise.

Enjeux :

- Assurer le maintien du stock de logements locatifs sur le territoire;
- Favoriser l'accèsion à la propriété des locataires par l'achat de leur logement :
- Dans le district électoral de Saint-Jacques, 65,6 % des logements privés sont occupés par des locataires alors que 34,1 % des logements sont occupés par leurs propriétaires. À l'échelle de la Ville de Montréal, 35,8 % des logements sont occupés par leurs propriétaires. (Source : Profils des districts électoraux de l'arrondissement de Ville-Marie, édition 2013)

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- La demande est conforme à l'une des catégories créées à l'article 7 du Règlement C-11, permettant l'octroi d'une dérogation à l'interdiction de convertir soit celle du paragraphe 1^o de cet article indiquant qu'au moins la moitié des occupants doivent être propriétaires de leur logement.
- Cette autorisation est conforme aux objectifs et orientations du Plan d'urbanisme quant au maintien du stock de logements, au maintien d'une population résidente stable et aux mesures d'aide à l'accèsion à la propriété.
- Aucun commentaire n'a été signifié au secrétaire d'arrondissement durant la période de 10 jours suivant la publication de l'avis du 13 août 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public le 13 août 2016 - Publication dans un journal diffusé sur le territoire de l'arrondissement, au moins 31 jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-08-23

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1162840006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2017

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7-1, article 40), l'ordonnance, E-7.1, fixant :

- la période au cours de laquelle peuvent être présentées les demandes de permis d'artistes ou d'artisans pour la saison 2017 soit du 11 au 14 octobre 2016;
- la période au cours de laquelle se tiendront les séances des comités d'évaluation, soit le 24 octobre 2016 et au besoin les jours subséquents;
- la date, l'heure et le lieu des séances d'attribution des emplacements pour la saison 2017 soit le 23 novembre 2016 pour les artisans et le 24 novembre 2016 pour les artistes;
- l'émission des permis du 1er au 28 février 2017.

Toutes les activités en lien avec ces demandes seront tenues au bureau d'arrondissement situé au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, à l'exception des séances d'attribution des emplacements qui se tiendront à la salle du conseil de l'arrondissement au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-29 12:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162840006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2017

CONTENU

CONTEXTE

L'article 40 du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1) implique annuellement l'édition d'une ordonnance pour la gestion des activités des artistes et artisans sur le domaine public. L'arrondissement compte aujourd'hui 113 emplacements pour artistes et artisans, dont 60 exclusifs aux artisans.

L'ordonnance incluse au présent sommaire décisionnel vise, pour l'année 2017, diverses dates concernant l'inscription, l'évaluation des demandes de permis et l'attribution des emplacements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1157043002 / CA15 240472 (9 septembre 2015) : Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2016.

DESCRIPTION

Édicter l'ordonnance pour déterminer :

- la période au cours de laquelle peuvent s'effectuer les demandes de permis (11 au 14 octobre 2016);
- la journée au cours de laquelle se tiendront les séances des comités d'évaluation (24 octobre 2016 et au besoin les jours subséquents);
- les dates des séances d'attribution des emplacements :
 - 23 novembre 2016 à 10 h pour les artisans
 - 24 novembre 2016 à 10 h pour les artistes exposants
 - 24 novembre 2016 à 13 h pour les artistes portraitistes et caricaturistes
- l'émission des permis du 1er au 28 février 2017

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une démarche annuelle nécessaire pour l'application du présent Règlement et qui vise les activités du Vieux-Montréal, de la rue Sainte-Catherine et du square Philipps.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Crédits prévus au budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie pour la formation des comités d'évaluation.

Revenus des permis d'artistes et artisans d'environ 55 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Envoi d'une lettre d'information aux détenteurs de permis des années précédentes et parution d'un avis public dans le journal Le Devoir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication d'un avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7-1).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald DELCOURT, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Ronald DELCOURT, 13 juillet 2016
Maryse BOUCHARD, 13 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ismaila DIOP
Chef de section - Relations avec les citoyens

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-13

Isabelle ROUGIER
Chef de division communication arr. ville-
marie



Dossier # : 1165353004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 12 espaces de stationnement tarifés sur le côté Est de la rue Saint-Urbain, entre l'avenue du Président-Kennedy et la rue Evans

D'implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 12 espaces de stationnement tarifés sur le côté Est de la rue Saint-Urbain, entre l'avenue du Président -Kennedy et la rue Evans.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-30 14:27

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165353004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 12 espaces de stationnement tarifés sur le côté Est de la rue Saint-Urbain, entre l'avenue du Président-Kennedy et la rue Evans

CONTENU

CONTEXTE

Implanter 12 espaces de stationnement tarifés sur le côté est de la rue Saint-Urbain, entre l'avenue du Président-Kennedy et la rue Evans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Aspect(s) financier(s)	
-------------------------------	--

JUSTIFICATION

Cette partie du tronçon de la rue Saint-Urbain, où 14 véhicules peuvent se stationner, fait partie du secteur commercial bordant le Quartier des spectacles. On ne retrouve aucune résidence sur ledit tronçon.

Actuellement, on retrouve à l'endroit ciblé par l'implantation des 12 espaces tarifés, uniquement une restriction d'arrêt interdit entre 7 h et 9 h 30 du lundi au vendredi. Cette restriction est nécessaire et doit demeurer en place. Donc, du lundi au vendredi on peut y garer un véhicule après 9 h 30 et le déplacer uniquement à 7 h le lendemain matin. Les samedis et dimanches, aucune restriction n'empêche le stationnement à cet endroit pour une période prolongée.

Ces nouveaux espaces tarifés seraient donc en fonction du lundi au vendredi à partir de 9 h 30 et à l'horaire régulier le samedi et dimanche.

L'ajout d'espaces de stationnement tarifés permettra une meilleure rotation des véhicules stationnés. En facilitant la disponibilité de quelques espaces de stationnement de courte durée, cette mesure devrait faire en sorte d'augmenter l'offre en stationnement pour tous les citoyens visitant le Quartier des spectacles.

Au nord de l'endroit ciblé par l'implantation de 12 espaces tarifés, il s'agit de 2 espaces de stationnement réservés aux véhicules électriques en libre-service, S.R.R.R. # 405.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces 12 espaces tarifés seront implantés dans la zone tarifaire à 3 \$ / heure.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

-

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Claude CARETTE, 24 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COULOMBE

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER

Le : 2016-08-24

AGENT TECHNIQUE - CIRCULATION &
STATIONNEMENT

chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1165353005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), tous les espaces de stationnement tarifés situés sur le côté Est de l'avenue Papineau, entre la rue Sherbrooke et la rue Ontario, avec maintien des espaces de stationnement

De retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), tous les espaces de stationnement tarifés situés sur le côté est de l'avenue Papineau, entre la rue Sherbrooke et la rue Ontario.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-30 14:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165353005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), tous les espaces de stationnement tarifés situés sur le côté Est de l'avenue Papineau, entre la rue Sherbrooke et la rue Ontario, avec maintien des espaces de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Le tronçon de l'avenue Papineau, entre la rue Sherbrooke et la rue Ontario, est très achalandé au niveau de la circulation automobile, majoritairement en raison de l'accès au pont Jacques-Cartier. On retrouve sur le côté ouest dudit tronçon une restriction d'arrêt interdit du lundi au vendredi entre 8 h et 9 h 30 et entre 16 h et 18 h, ainsi qu'une restriction d'interdiction de stationner du lundi au vendredi entre 9 h 30 et 16 h. En résumé, le stationnement y est non tarifé et permis du lundi au vendredi entre 18h et 8 h le lendemain matin et permis les samedis et dimanches.

Sur le côté est, on retrouve une restriction d'interdiction d'arrêt du lundi au vendredi entre 8 h et 9 h 30 et entre 15 h et 18 h 30. De plus, on retrouve 43 espaces tarifés qui sont en fonction du lundi au vendredi entre 9 h 30 et 15 h et entre 18 h 30 à 21 h, soit, à l'extérieur des heures d'interdiction. Les heures d'utilisation du samedi sont entre 9 h et 18 h et entre 13 h et 18 h pour les dimanches.

Cette intervention est recommandée par *Stationnement de Montréal* I considérant le faible taux d'occupation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), tous les espaces de stationnement tarifés situés sur le côté est de la rue Papineau, entre la rue Sherbrooke et la rue Ontario, soit 43 espaces tarifés.

JUSTIFICATION

En raison de travaux majeurs qui ont débuté en 2014 et qui se sont étalés jusqu'à la fin de l'année 2015-début 2016, la *société en commandite Stationnement de Montréal* a retiré ses équipements (panonceaux et bornes de paiement) qui étaient en place sur le côté est de l'avenue Papineau, entre la rue Sherbrooke et la rue Ontario.

Lorsqu'il a été le temps de réinstaller ses équipements sur ledit tronçon, *Stationnement de*

Montréal a communiqué avec nous afin de nous informer qu'il serait plus avantageux de ne pas réinstaller ses équipements.

Chiffres à l'appui, *Stationnement de Montréal* nous démontre que le taux d'occupation de ces espaces tarifés sont très bas:

-6,24 % en 2007;
-6,75 % en 2008;
-5,91 % en 2009;
-6,33 % en 2010;
-6,44 % en 2011;
-6,77 % en 2012;
-5,65 % en 2013; pour une moyenne de 6,30 %.

Il en coûte donc plus cher d'entretenir lesdits équipements ainsi que le marquage au sol des cases de stationnement que de ce que rapportent les espaces tarifés.

Ces 43 espaces tarifés sont situés dans la zone tarifaire à 1 \$/heure.

Parallèlement, la Division circulation et inspection du domaine public, recevait des demandes provenant de promoteurs immobiliers concernant la possibilité d'implanter des zones S.R.R.R. ainsi qu'une demande d'un commerçant désirant l'implantation de zones de temps limité, le tout, afin de remplacer les espaces tarifés.

Donc, d'un conjoint accord, *Stationnement de Montréal* n'a pas réinstallée ses équipements en attendant la décision du conseil.

En résumé, les espaces de stationnement seront conservés, seule la tarification sera retirée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Perte de revenu des parcomètres W552, W554, W556, W557, W559, W560, W561, W565, W568, W570, W571, W574, W575, W579, W580, W581, W582, W583, W590, W591, W592, W593, W596, W597, W598, W599, W600, W601, W602, W603, W604, W605, W606, W607, W608, W609, W610, W611, W612, W613, W614, W615 et W616.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

-

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Benoit CHAMPAGNE, 26 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COULOMBE
AGENT TECHNIQUE - CIRCULATION &
STATIONNEMENT

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-08-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1165289009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1125, rue du Square-Amherst, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement, l'ordonnance 5984, o. xxx exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1125, rue du Square-Amherst, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement exigibles;
De prendre acte de son engagement à verser 7 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-30 14:24

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165289009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1125, rue du Square-Amherst, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'exemption en matière de stationnement (3001174030) a été déposée afin d'exempter le propriétaire de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement exigibles pour l'agrandissement d'un bâtiment afin d'aménager 46 logements (Demande de permis de construction 3001163750).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240686 – 8 décembre 2015 – Accorder un projet particulier pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial de 1 et 3 étages existant, situé aux 1125-1135, rue du Square-Amherst, pour le transformer en bâtiment résidentiel de 5 étages (1155289002)
 CM15 1132 – 22 septembre 2015 – Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur » / Arrondissement de Ville-Marie » de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, par l'agrandissement d'un secteur de limite de hauteur de « 25 m » existant à l'ouest de la rue Amherst et au sud de la rue du Square-Amherst pour y intégrer l'îlot compris entre les rues Amherst, Sherbrooke, Wolfe et du Square-Amherst (1155289001).

DESCRIPTION

Conditions actuelles

- La demande concerne le lot 5 949 426 du cadastre du Québec, provenant de l'unification de 6 lots existants;
- Le lot nouvellement créé comporte un bâtiment isolé vacant de 3 étages datant de 1945, situé au coin de la rue Wolfe et la rue du Square-Amherst;
- Le lot concerné bénéficie d'une grande superficie de terrain non construite longeant la rue Amherst;
- Un agrandissement est projeté sur cette partie de lot non construite.

Projet

- Exemption de 2 unités de stationnement exigées par le Règlement d'urbanisme 01-282;
- 16 unités de stationnement aménagées en sous-sol, alors que 18 unités de stationnement sont requises;
- Agrandissement du bâtiment existant de 5 étages avec sous-sol comportant 46 logements;
- Aménagement de 16 unités de stationnement pour vélos, ce qui est le minimum requis par le règlement.

Paramètres réglementaires

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Nombre minimal d'unités de stationnement exigé par l'article 605.

L'ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption à l'égard du territoire de Ville-Marie (5984, o.100) prévoit les catégories suivantes :

- Catégorie 1 - Lorsque l'unité de stationnement requise se situe dans le secteur A montré au plan de l'annexe A, la somme exigée pour 1 unité est de 5 000 \$;
- Catégorie 2 - Lorsque l'unité de stationnement requise se situe ailleurs que dans le secteur A montré au plan de l'annexe A et vise un bâtiment exclusivement résidentiel de 5 logements ou moins, la somme exigée pour 1 unité est de 2 500 \$;
- Catégorie 3 - Lorsque l'unité de stationnement requise n'est pas visée par l'une des deux premières catégories, la somme exigée pour 1 unité est de 3 500 \$.

Dans le présent dossier, le bâtiment est visé par la catégorie 3. Le demandeur s'engage à contribuer pour une somme de 7 000 \$ au fonds de compensation pour les unités non fournies.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Le projet consiste en l'agrandissement d'un bâtiment existant permettant de combler un espace vacant;
- Le projet prévoit la conservation du bâtiment existant;
- L'agrandissement amènera une valeur ajoutée à la rue et au secteur tout en assurant la consolidation de la partie d'îlot concernée;
- Le projet cadre parfaitement avec les objectifs de planification de l'arrondissement visant à attirer de nouveaux résidents dans le secteur;
- Le demandeur fournira un total de 16 unités, qui se rajoutent au bassin existant de stationnements déjà disponibles sur rue dans le secteur;
- Le projet comporte l'aménagement de 16 unités de stationnement pour vélos encourageant ainsi les modes de transport actif;
- Il est à noter que l'emplacement est bien desservi par le transport en commun puisqu'il est situé à proximité de lignes d'autobus ainsi que de la station de métro Sherbrooke (à environ 400 m).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document « Aspect financier » en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public relatif à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sera affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir, suite au conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Édiction de l'ordonnance
Avis public - Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZACHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZACHER, 22 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-22

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1167199012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de parc, sur les lots 1 341 035, 1 341 036, 1 341 039 et 3 550 498, situés au coin nord-est des rues Sainte-Catherine Ouest et Mackay

De décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de parc, sur les 1 341 035, 1 341 036, 1 341 039 et 3 550 498, du cadastre du Québec, situés au coin nord-est des rues Sainte-Catherine Ouest et Mackay, tels que montrés sur les plans M -426 Saint-Antoine et M-427 Saint-Antoine;

De mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-30 15:26

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de parc, sur les lots 1 341 035, 1 341 036, 1 341 039 et 3 550 498, situés au coin nord-est des rues Sainte-Catherine Ouest et Mackay

CONTENU

CONTEXTE

La demande fait suite à l'échéance prochaine de la réserve foncière, imposée à des fins de parcs, sur les lots 1 341 035, 1 341 036, 1 341 039 et 3 550 498, situés au coin nord-est des rues Sainte-Catherine Ouest et Mackay, publié le 16 janvier 2015 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, afin de la renouveler pour un délai supplémentaire de 2 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240580 – 14 octobre 2014 – Décréter l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de parc, sur les lots 1 341 035, 1 341 036, 1 341 039 et 3 550 498, situés au coin nord-est des rues Sainte Catherine Ouest et Mackay (1146347083).

DESCRIPTION

Les immeubles visés, situés dans l'aire de protection de la façade des Appartements-Bishop Court (immeuble patrimonial classé), sont constitués des lots suivants du cadastre du Québec :

- Lot 1 341 035, d'une superficie de 170,1 m², occupé par un bâtiment commercial de 3 étages, construit originellement à des fins résidentielles vers 1885 dans un style « victorien » (1425, rue Mackay);
- Lot 1 341 036, d'une superficie de 166,8 m², terrain vacant depuis la démolition du bâtiment préexistant en septembre 2015 (anciennement au 1421, rue Mackay);
- Lot 1 341 039, d'une superficie de 563,5 m², occupé par un bâtiment commercial de 2 étages, construit en 1978 et présentant peu d'intérêt architectural, jouté au nord d'un stationnement extérieur en cour latérale (1449-1455, rue Sainte-Catherine Ouest et 1401-1409, rue Mackay);
- Lot 3 550 498, d'une superficie de 207,1 m², terrain vacant loti à partir du terrain de l'église St. James the Apostle adjacente, construite en 1864;

- Lots 1 341 039 et 3 550 498 grevés d'une servitude en faveur de l'Université Concordia limitant la hauteur d'un toit pour le maintien de la visibilité de l'œuvre de Nicolas Baur (*Sans titre*, 2003) située sur le pavillon intégré de génie, informatique et arts visuels.

La demande vise à autoriser le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de parc, sur les lots visés, d'une superficie totale de 1 107,5 m².

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- La consolidation du campus Sir-George-Williams de l'Université Concordia et l'accroissement de l'achalandage piétonnier dans ce secteur du centre-ville ont augmenté les besoins d'espaces de détente sur le parcours de la rue Sainte-Catherine Ouest.
- Il s'agit d'un emplacement permettant, par l'aménagement d'un parc ou d'une place publique, de mettre en valeur le caractère patrimonial de l'immeuble d'intérêt que constitue l'église St. James the Apostle, de préserver les vues de l'œuvre d'art public implantée sur le pavillon voisin de l'Université Concordia et d'intégrer le lot 1 341 037 adjacent, déjà propriété de la Ville de Montréal aux fins de parc (passage piétonnier).
- Le contexte créé par le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest a présenté une occasion unique d'intégrer ces réflexions et les attentes de la population montréalaise consultée, dans la planification d'un ensemble cohérent d'interventions sur le domaine public sur l'ensemble du parcours de la rue Sainte-Catherine Ouest entre l'avenue Atwater et la rue De Bleury.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S. O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1167199013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de parc, sur une partie du lot 1 182 642, située au sud de la rue Notre-Dame Est entre l'avenue Papineau et le pont Jacques-Cartier

De décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de parc, sur une partie du lot 1 182 642 du cadastre du Québec, située au sud de la rue Notre-Dame Est entre l'avenue Papineau et le pont Jacques-Cartier, telle que montrée sur le plan N-52 Sainte-Marie;

De mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-30 15:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1167199013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de parc, sur une partie du lot 1 182 642, située au sud de la rue Notre-Dame Est entre l'avenue Papineau et le pont Jacques-Cartier

CONTENU**CONTEXTE**

La demande fait suite à l'échéance prochaine de la réserve foncière, imposée à des fins de parcs, sur une partie du lot 1 182 642, située au sud de la rue Notre-Dame Est entre l'avenue Papineau et le pont Jacques-Cartier, publié le 24 novembre 2014 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, afin de la renouveler pour un délai supplémentaire de 2 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240543 – 25 septembre 2014 – Décréter l'implantation d'une réserve foncière à des fins de parc sur une partie du lot 1 182 642 situé au sud de la rue Notre-Dame Est entre l'avenue Papineau et le pont Jacques-Cartier (2000, rue Notre-Dame Est / Cité 2000) (1146347081).

DESCRIPTION

L'immeuble visé est constitué du lot suivant du cadastre du Québec :

- Lot 1 182 642, d'une superficie de 14 486,1 m², occupé par un bâtiment commercial de 5 étages, construit originellement à des fins industrielles vers 1854, agrandi successivement, puis en partie démoli en 1995 (partie est), où une aire de stationnement accessoire aux usages autorisés du bâtiment a été autorisée en 1996 (1806-2000, rue Notre-Dame Est).

La demande vise à autoriser le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de parc, sur une partie du lot visé, d'une superficie totale de 4 891,7 m².

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Il s'agit de l'un des rares emplacements non construits à l'ouest du pont Jacques-Cartier permettant, par l'aménagement d'un parc ou d'une place publique, de préserver une fenêtre exceptionnelle sur le fleuve Saint-Laurent et l'île Sainte-Hélène ainsi que de mettre en valeur le caractère patrimonial des immeubles d'intérêt situés à proximité (anciennes Canadian Rubber et station de pompage Craig, immeuble patrimonial classé de la prison des Patriotes-Au-Pied-du-Courant).
- La planification municipale à venir permettra d'intégrer cet espace public dans un ensemble cohérent d'interventions sur le domaine public et de consolidation du cadre urbain sur le domaine privé, et ce, sur l'ensemble du parcours de la rue Notre-Dame Est lors de son éventuel réaménagement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S. O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-08-25

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1166370004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 7e partie C)

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance jointe à la présente permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance jointe à la présente permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance jointe à la présente permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-01 10:33

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166370004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 7e partie C)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

Les autres autorisations habituellement nécessaires à la tenue des événements identifiés, soit les dérogations aux règlements sur le bruit, sur l'affichage, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, doivent être obtenues auprès de l'arrondissement concerné. À cet effet, nous présentons un dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur l'urbanisme concernant l'affichage, R.R.V.M., 01-282, article 560;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. chapitre P-12-2, article 7;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-285 article 29.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Des décisions antérieures du Bureau des festivals et des événements culturels de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements ont été approuvées.

DESCRIPTION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles. Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

JUSTIFICATION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles. Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables destinés à se conformer à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

- De plus, ces événements sont gratuits et favorisent l'accessibilité de tous.
- Le promoteur mettra en place sur les sites des événements un système de cueillette des matières recyclables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 29 août 2016
Maryse BOUCHARD, 29 août 2016
Marthe BOUCHER, 29 août 2016
Dominique ARCHAMBAULT, 29 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude VIAU
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-08-29



Dossier # : 1165937004

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 7e partie, A) et édicter les ordonnances

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2016, 7^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;
D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085, o.xx permettant la distribution d'échantillons selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance C-4.1, permettant la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) une ordonnance permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-01 10:36

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1165937004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 7e partie, A) et édicter les ordonnances

CONTENU

CONTEXTE

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale (Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)). À cet effet, nous présentons le septième dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2016 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements identifiés en annexe et de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-085 article 45.
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1165937003 /CA16 240388 (6 juillet 2016) : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 6e partie, A) et édicter les ordonnances

DESCRIPTION

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale. Les événements en annexe ont été ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les

encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève de l'agente de projet qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 30 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souad MZIGUIRA
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-26

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m



Dossier # : 1167303001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exiger, en vertu de l'article 28 du règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), une garantie bancaire de 188 440 \$ requise pour la démolition de l'édifice situé au 1030 – 1040, rue De Bleury

D'adopter une résolution à l'effet d'exiger une lettre de garantie irrévocable de 188 440 \$ comme condition à la délivrance des permis de démolition visés par la demande no 3001168598. Cette garantie bancaire doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que la construction de la structure du 2ième étage de l'édifice visé par la demande de permis de construction no 3001168608 soit complétée. Advenant que cette construction ne soit par réalisée dans un délai de 48 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-06 14:11

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167303001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exiger, en vertu de l'article 28 du règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), une garantie bancaire de 188 440 \$ requise pour la démolition de l'édifice situé au 1030 - 1040, rue De Bleury

CONTENU

CONTEXTE

Lorsqu'une requête de permis de démolition concerne un édifice situé dans une aire de protection, comme c'est présentement le cas, elle est soumise aux dispositions du règlement sur la démolition d'immeubles. Ces dispositions prévoient que le projet de remplacement doit être soumis à la procédure de révision du titre VIII du règlement d'urbanisme et, bien sûr, qu'il soit conforme à la réglementation. Dans un tel cas, le conseil d'arrondissement peut exiger une garantie monétaire visant à assurer l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé.

Le montant de la garantie pour une démolition d'édifice doit être égal à 20 % de la valeur du bâtiment au rôle foncier. Dans le cas présent, cette valeur est établie à 188 440 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le site

- Le site visé est composé d'un îlot bordé de l'avenue Viger et des rues Hermine, De La Gauchetière et De Bleury d'une superficie de 7 423 m²,
- La densité de construction (COS) maximale est de 12, ce qui autorise la construction d'un édifice de la dimension de la Place Ville-Marie.
- Les usages permis sont ceux typiques du centre des affaires, soit aussi bien l'habitation que le bureau, le commerce ou les principaux équipements collectifs.
- En plus du bâtiment visé par la demande de démolition, l'emplacement est actuellement occupé par un stationnement extérieur et un poste de ventilation de la STM.
- L'édifice visé atteint 3 étages et date de 1946.
- Construit à l'origine comme magasin de matériaux de construction, le bâtiment était jusqu'à récemment occupé par le centre de liquidation Pascal spécialisé dans les fournitures d'hôtellerie. Il est inoccupé depuis près de dix ans.

- Le bâtiment présente une architecture fonctionnaliste accompagnée d'éléments décoratifs d'inspiration art déco.
- Une étude patrimoniale indépendante menée par l'atelier Christian Thiffault conclut à une valeur patrimoniale faible du bâtiment notamment pour les raisons suivantes :
 - § Montréal compte bon nombre d'édifices industriels commerciaux datant de la période de l'immédiat après-guerre présentant la même architecture et l'immeuble à l'étude provient de cette vague de construction sans pouvoir prétendre en être un précurseur.
 - § L'architecture fonctionnaliste de l'édifice Bremner trouve peu d'écho dans ce secteur du centre-ville et, à ce titre, semble anachronique dans son contexte.
 - § La finition intérieure, inexistante aux étages, a évolué avec les différents occupants et ne présente aucun intérêt particulier sauf pour ce qui concerne l'escalier principal qui n'a pas subi de modifications et qui est de facture soignée.

La proposition

- Le demandeur est la société de gestion Cogir, appuyée par le Fonds de solidarité FTQ
- Le projet propose l'implantation d'un complexe immobilier dont le volume le plus haut s'élève à 37 étages (120 m)
- Il comprend plusieurs fonctions, notamment :
 - § 6 000 m² d'espaces à bureau, situés dans la section ouest du basilaire;
 - § un hôtel de 190 chambres, situé dans la partie élevée du basilaire de l'édifice, soit les étages 10 à 18;
 - § 310 logements locatifs, principalement répartis sur les étages 3 à 25;
 - § 145 logements de type condominium, répartis sur les étages 26 à 38.
- Ce nombre de logement doit être considéré comme étant indicatif puisque certaines unités peuvent encore être subdivisées ou au contraire réunies.
- Le projet serait réalisé de plein droit suivant la procédure de révision prévue pour une surhauteur.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants:

- Le bâtiment existant offre un espace restreint et peu fonctionnel qui contraint fortement ses possibilités d'expansion. Il est peu élevé et sa structure n'est pas appropriée pour permettre la fonction résidentielle en hauteur.
- Le projet de remplacement proposé permet d'atteindre les objectifs de densification des activités au centre-ville et d'augmentation du parc résidentiel.
- Ce projet sera ultérieurement soumis pour avis au comité dans le cadre de la procédure d'une surhauteur.
- Étant donné que l'emplacement est situé dans l'aire de protection de l'édifice de la Unity Building, les permis de démolition et de construction seront soumis à une approbation du ministère de la Culture et des Communications (MCC).
- La valeur du projet de remplacement proposé est estimée à 30 M \$.
- La garantie bancaire sera maintenue jusqu'à ce que la structure des deux premiers niveaux hors-sol soit complétée.

- Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sous certaines conditions relatives au programme de réutilisation du sol. Par conséquent, le comité souhaite revoir le projet plus en détail dans le cadre de la surhauteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un tel projet permet d'augmenter la densité au centre-ville à proximité des infrastructures de transport collectif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la garantie monétaire au conseil d'arrondissement

- Obtention de l'approbation du Ministère de la Culture et des Communications
- Présentation du projet pour la révision de la surhauteur au CCU
- Émission du permis de construction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-08-29

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1166347006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), la délivrance du certificat d'autorisation d'une enseigne commerciale pour l'immeuble situé au 1446, rue Crescent

De refuser, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), la délivrance du certificat d'autorisation d'une enseigne commerciale pour l'immeuble situé au 1446, rue Crescent (3001143791)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-07 14:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166347006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), la délivrance du certificat d'autorisation d'une enseigne commerciale pour l'immeuble situé au 1446, rue Crescent

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de certificat d'autorisation d'enseigne commerciale a été déposée pour le bâtiment à l'étude situé dans l'unité de paysage Maisons-en-Rangée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240146 - 15 mars 2016 - Refuser, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), la délivrance du permis de travaux extérieurs pour l'immeuble situé au 1446, rue Crescent.

DESCRIPTION

Les travaux visent l'autorisation de l'installation d'une enseigne lumineuse à la corniche d'un bâtiment de 3 étages datant de 1912 et désormais dédié à un usage commercial. L'enseigne, large de 4,4 mètres, consiste en des lettres lumineuses de 0,6 mètres de haut formant l'inscription « Warehouse ».

Les enseignes doivent être évaluées au regard des critères énumérés à l'article 472.1 (voir p.j.).

JUSTIFICATION

Après avoir analysé les plans, la Division de l'urbanisme et du développement économique s'oppose à la proposition puisque l'enseigne ne s'intègre pas harmonieusement au bâtiment et qu'elle est de surcroît déjà installée.

Le 11 août 2016, le CCU émettait un avis défavorable à l'égard de cette demande.

Par ailleurs, les membres du comité sont d'avis que le demandeur devrait plutôt installer une enseigne intégrée de façon plus harmonieuse à la façade du bâtiment. Une enseigne à plat située à proximité de l'entrée, ou une enseigne sur socle en cour avant s'adressant principalement aux piétons pourraient convenir en ce sens.

L'avis du CCU doit être entériné par le conseil d'arrondissement, puisque la délégation de la

décision au Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ne peut se faire que pour les avis favorables du Comité, selon le Règlement CA-24-009 (Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;
Refus du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas FONTAINE

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MORIN

Le : 2016-09-01

Architecte - planification

Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1162701048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2016 afin de devancer la date au 6 octobre et de modifier l'endroit du conseil d'arrondissement du mois d'octobre

De modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2016 en remplaçant la date du mardi 13 octobre par celle du jeudi 6 octobre et en modifiant l'endroit où se tiendra cette séance, soit à la salle du conseil au 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Les séances ordinaires à venir seront donc tenues à 19 h aux dates et endroits suivants :

Date	Heure	Lieu	Adresse
13 septembre 2016	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
6 octobre 2016	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 novembre 2016	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
13 décembre 2016	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-25 14:12

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701048**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2016 afin de devancer la date au 6 octobre et de modifier l'endroit du conseil d'arrondissement du mois d'octobre

CONTENU**CONTEXTE**

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2016 afin de devancer la date et de modifier l'endroit du conseil d'arrondissement du mois d'octobre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240555 (1152701063) - Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2016

DESCRIPTION

De modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2016 en remplaçant la date du mardi 13 septembre par celle du jeudi 6 septembre et en modifiant l'endroit où se tiendra cette séance, soit à la salle du conseil au 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-23

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe